

Longueuil, le 29 juillet 2016

Objet : Demande d'accès n° 2004 61102 – Réponse

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 4 juillet dernier, concernant plusieurs lots longeant le chemin Crépuscule et de l'Industrie à Sainte-Julie et Saint-Mathieu-de-Beloeil

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

- 3465, chemin de l'industrie à Saint-Mathieu-de-Beloeil
 1. Avis d'infraction du 18 juillet 2007 (2 pages);
 2. Rapport de l'inspection du 6 décembre 2007(6 pages);
 3. Rapport de l'inspection du 10 juillet 2007 (6 pages);
 4. Rapport de l'inspection du 15 avril 2008 (7 pages);
 5. Rapport de l'inspection du 15 avril 2009 (7 pages);
 6. Rapport de l'inspection du 29 août 2007 (6 pages).

- 3552, chemin de l'industrie à Saint-Mathieu-de-Beloeil
 7. Rapport de l'inspection du 19 octobre 2009 (9 pages);

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

...2

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 450 928-7607, poste 274.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay, répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (10)

CERTIFIÉ

Longueuil, le 18 juillet 2007

AVIS D'INFRACTION

Pierre St-Cyr auto caravanes ltée
3465, chemin de l'Industrie
Saint-Mathieu-de-Beloeil (Québec) J3G 4S5

N/Réf. : 7610-16-01-1012700
400419595

Objet : Activité de peinture et entreposage de matières dangereuses résiduelles
non conforme

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 10 juillet 2007 par un fonctionnaire dûment autorisé du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, nous avons constaté les infractions ci-après, et ce, en dérogation aux Règlements :

1. Utilisation d'une salle de peinture qui est non pourvue d'un système de collection de matières particulaires conçu pour recueillir plus de 90 % des matières particulaires émises dans l'atmosphère et non muni d'une cheminée d'évacuation des gaz dont la hauteur excède d'au moins 5 mètres le bâtiment qui abrite les opérations de peinture et dont la vitesse d'évacuation des gaz est inférieure à 15 mètres par seconde
 - *Règlement sur la qualité de l'atmosphère (Q-2, r.20)*
article 15
2. Omission de former un contrat écrit entre l'expéditeur et le destinataire préalablement à l'expédition d'une matière dangereuse résiduelle (huiles usées et filtres usés) et omission de conserver pendant 2 ans, sur le lieu d'expédition, une copie du contrat formé entre l'expéditeur et le destinataire
 - *Règlement sur les matières dangereuses (Q-2, r.15.2)*
article 11

Direction régionale
770, rue Goretti
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4
Téléphone : 819 820-3882
Télécopieur : 819 820-3958

Bureau régional de Longueuil
201, place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : 450 928-7607
Télécopieur : 450 928-7625

Bureau régional de Bromont
101, rue du Ciel, bureau 1.08
Bromont (Québec) J2L 2X4
Téléphone : 450 534-5424
Télécopieur : 450 534-5479

Bureau régional de Valleyfield
900, rue Léger
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 5A3
Téléphone : 450 370-3085
Télécopieur : 450 370-3088



3. Plancher de l'abri sous lequel est entreposée une matière dangereuse résiduelle (huiles usées et filtres usés) non terminé de chaque côté par un muret formant un bassin étanche pouvant contenir le plus élevé des volumes suivants : 25% de la capacité totale de tous les contenants entreposés ou 125% de la capacité du plus gros contenant
 - *Règlement sur les matières dangereuses* (Q-2, r.15.2)
article 34
4. Contenants servant à l'entreposage de matières dangereuses résiduelles (huiles usées et filtres usés) non munis d'une étiquette indiquant le nom de la matière entreposée et la date du début de l'entreposage
 - *Règlement sur les matières dangereuses* (Q-2, r.15.2)
article 46

Nous vous demandons donc de procéder le plus tôt possible à l'installation des équipements nécessaires pour vos activités de peinture.

Nous vous demandons également de procéder immédiatement à l'identification des contenants de matières dangereuses résiduelles et à la mise en place d'un bassin de rétention pour ces matières.

Nous vous rappelons que vous devez conserver les copies des documents d'expédition de vos matières dangereuses récupérées pendant une période de 2 ans.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M. Julien Paquette au 450 928-7607, poste 255.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis ni le fait de vous y conformer ne nous prive du droit d'exercer les recours prévus à l'égard des infractions observées.

MM/JP/jp

Kim Charlebois pour

Michelle Marcotte
Chef d'équipe

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de l'Estrie et de la Montérégie

IDENTIFICATION	
N° dossier :	7610-16-01-1012700
N° d'intervention SAGIR :	300385269
Date de la visite :	2007-12-06
Heures	Arrivée : 11h28 Départ : 12h07
Coordonnées GPS (NAD 83)	45 35 25.2 N 73 16 11.5 W
Nom de l'inspecteur :	Julien Paquette
Accompagné par :	
Lieu visité :	X2097561
Raison sociale :	Pierre St-Cyr auto caravanes ltée
Adresse :	3465, chemin de l'Industrie
Municipalité :	Saint-Mathieu-de-Beloeil
Code postal :	J3G 4S5
Adresse postale :	
Personne rencontrée / fonction :	Articles 53-54 L.A.D.
Personne rencontrée / fonction :	
Téléphone :	(450) 446-3660 poste 238
Télécopieur :	(450) 446-7615
Photos	Nombre : 0
Échantillon :	
Annexes	
Conditions météorologiques :	

PLAIGNANT (E)		Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>	
Nom	Articles 53-54 L.A.D.		
Adresse			
Téléphone			
Rencontré	Oui <input type="checkbox"/>	Non X	
Coordonnées GPS (NAD 83)			

BUT DE LA VISITE
Vérifier si les correctifs pour la salle à peinture et pour l'entreposage des MDR ont été apportés.

DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je me rends sur les lieux et rencontre [Articles 53-54 L.A.D.]. Je lui explique le but de ma visite soit de vérifier si la mise en place des correctifs a été effectuée. [Articles 53-54 L.A.D.] m'explique que le bassin de rétention pour les MDR n'est pas fait. Je lui rappelle que le bassin doit être complété d'ici la fin décembre, tel qu'il s'est engagé.

Nous allons vers la salle de peinture. Il n'y a pas d'activité de peinture actuellement. Les boîtiers prévus pour l'installation des filtres ne sont pas en place sur les ventilateurs. De plus, je ne remarque pas la présence de filtres sur les boîtiers. Je questionne [Articles 53-54 L.A.D.] au sujet des filtres et lui mentionne que les filtres doivent être présents en tout sur les ventilateurs lorsqu'il y a des activités de peinture. Il me mentionne que les filtres sont installés lorsqu'il y a des activités de peinture et que ses employés sont au courant de cette directive.

Je questionne [Articles 53-54 L.A.D.] au sujet du projet de la nouvelle salle de peinture. [Articles 53-54 L.A.D.] m'informe qu'il y a eu du changement et que la salle sera aménagée aux abords du bâtiment qui sert actuellement pour la peinture. Je lui demande de me fournir les documents relatifs à la demande de permis à la municipalité. [Articles 53-54 L.A.D.] n'a pas les documents en sa possession mais demandera à son patron lesdits documents afin de s'assurer que le projet sera réalisé durant l'année 2008.

Je quitte les lieux.

CONCLUSION

Le bassin de rétention n'a toujours pas été aménagé (2007-12-13, [Articles 53-54 L.A.D.] m'envoie un courriel afin de m'informer que le bassin de rétention a été aménagé).

Les filtres de la salle de peinture n'étaient pas en place lors de l'inspection mais il n'y avait pas d'activité de peinture.

Je n'ai pas validé l'information avec la municipalité au sujet de la salle à peinture qui sera construite en 2008.

RECOMMANDATION

Retourner sur les lieux pour vérifier la mise en place et la conformité du bassin de rétention.

Demander par lettre à la compagnie de nous fournir par écrit les documents relatifs à la construction de la nouvelle salle de peinture et à l'acceptation du projet par la municipalité.

Rappeler à la compagnie, au moyen d'une lettre, les exigences quant à l'utilisation des filtres de la salle à peinture.

NO DE DOSSIER : 7610-16-01-1012700
DATE DE RÉDACTION : 2007-12-13

VÉRIFICATION

Inspecté par : *Julien Paquette* Date : *2007-12-06*

Vérfié par : *VW* Date :

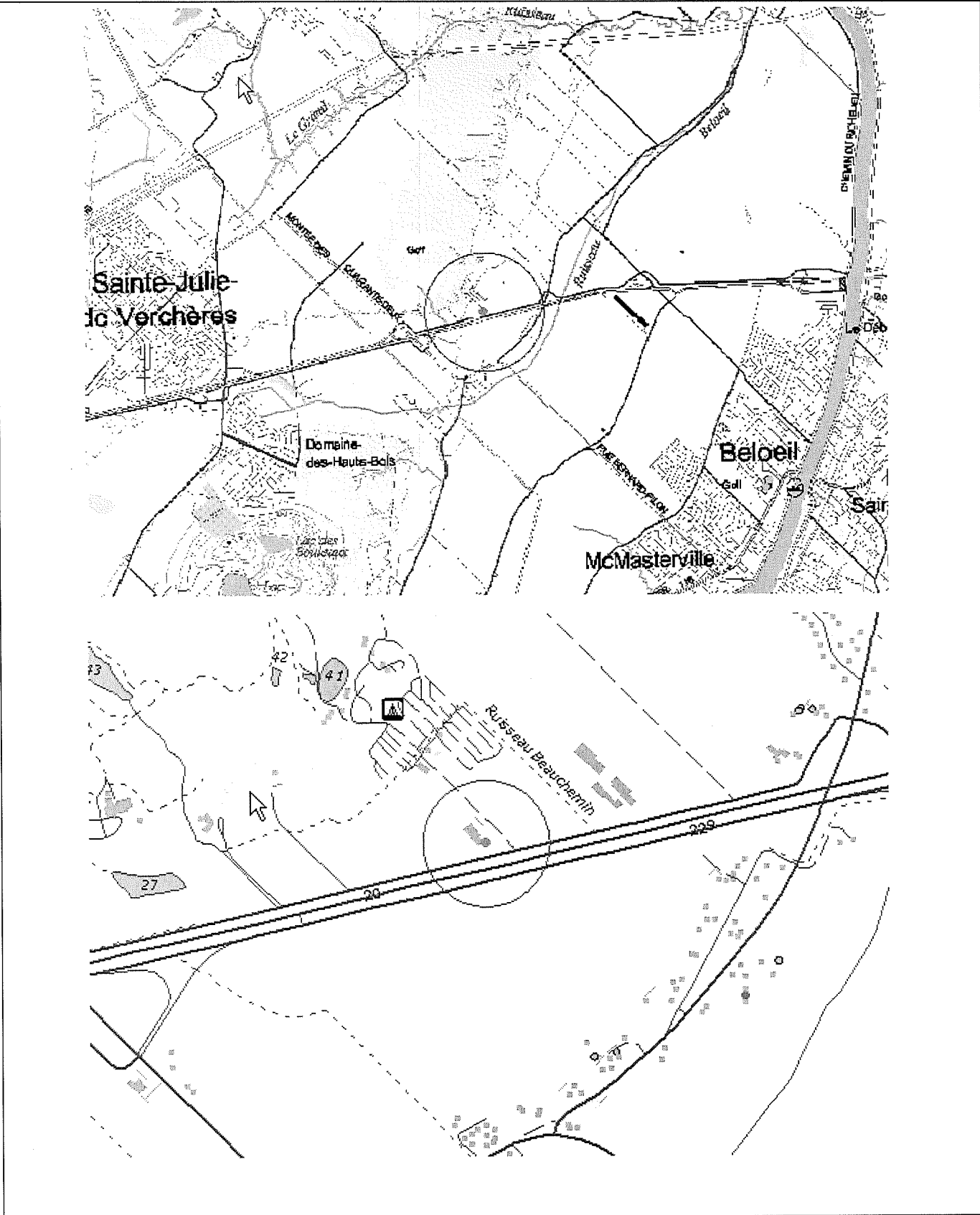
MM 2007-12-19

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR

CARTE

IDENTIFICATION : Localisation de l'entreprise

Description :



CARTE

IDENTIFICATION : Localisation des 3 bâtiments

Description : Bâtiment #1 : Bâtiment principal
Bâtiment #2 : Entretien des véhicules
Bâtiment #3 : Activité de peinture



NO DE DOSSIER : 7610-16-01-1012700
DATE DE RÉDACTION : 2007-12-13

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de l'Estrie et de la Montérégie

IDENTIFICATION	
N° dossier :	7610-16-01-1012700
N° d'intervention SAGIR :	300367033
Date de la visite :	2007-07-10
Heures	Arrivée : 13h02 Départ : 13h37
Coordonnées GPS (NAD 83)	45 35 25.2 N 73 16 11.5 W
Nom de l'inspecteur :	Julien Paquette
Accompagné par :	
Lieu visité :	Pierre St-Cyr auto caravanes ltée
Raison sociale :	
Adresse :	3465, chemin de l'Industrie
Municipalité :	Saint-Mathieu-de-Beloeil
Code postal :	J3G 4S5
Adresse postale :	
Personne rencontrée / fonction :	Articles 53-54 L.A.D.
Personne rencontrée / fonction :	Articles 53-54 L.A.D.
Téléphone :	Articles 53-54 L.A.D.
Télécopieur :	Articles 53-54 L.A.D.
Photos	Nombre :
Échantillon :	
Annexes	
Conditions météorologiques :	

PLAIGNANT (E)		Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>	
Nom	Articles 53-54 L.A.D.		
Adresse	Articles 53-54 L.A.D.		
Téléphone	Articles 53-54 L.A.D.		
Rencontré	Oui <input type="checkbox"/>	Non X	
Coordonnées GPS (NAD 83)			

BUT DE LA VISITE

Vérifier le bien fondé de la plainte soit l'opération d'une salle de peinture émettant des contaminants dans l'atmosphère et fosse septique de véhicule récréatifs vidées au sol.

DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je me rends sur les lieux et rencontre [Articles 53-54 L.A.D.]. Je lui explique le but de ma visite. [Articles 53-54 L.A.D.] m'explique que l'entreprise effectue la vente et la location de véhicules neufs et usagés. La compagnie effectue également l'entretien mécanique et esthétique des véhicules. L'entretien mécanique (bâtiment #2) se fait dans la partie arrière du bâtiment principal (bâtiment #1). Les huiles usées sont récupérées dans un tote tank et les filtres usés dans un baril de 45 gallons. Il y a également un baril de 45 gallons pour l'antigel et pour les autres huiles. Les contenants ne sont pas identifiés et ne sont pas munis de bassin de rétention. Il n'y a aucune trace de contaminant sur le plancher. Je mentionne à M. Hatotte les exigences du MDDEP pour l'entreposage de MDR. [Articles 53-54 L.A.D.] me mentionne qu'il effectuera les modifications rapidement. Les MDR sont récupérées par la compagnie [Articles 23-24 L.A.D.]. Je demande à [Articles 53-54 L.A.D.] de me fournir les preuves de dispositions de ces MDR. Il me mentionne que les preuves de dispositions ne sont pas conservées puisque le service est gratuit. Je lui mentionne qu'ils doivent conserver ces preuves pour une période minimale de deux ans.

L'entretien esthétique se fait dans le bâtiment adjacent (bâtiment #3). Il y a des activités de peinture qui se font dans ce bâtiment. Selon [Articles 53-54 L.A.D.] il y a seulement des retouches de peinture qui sont effectuées. La peinture utilisée est de marque [Articles 23-24 L.A.D.] et est à base de plomb. Les mélanges de peintures sont fait sur place. La quantité de peinture utilisée serait d'environ 1 gallon et demi par mois. Il y a 3 ventilateurs muraux qui évacuent l'air directement à l'extérieur. Selon [Articles 53-54 L.A.D.] des filtres sont insérés dans les ventilateurs mais ne sont pas efficaces puisqu'il y a des traces de peintures à l'extérieur, à la sortie des ventilateurs. De plus, il n'y a pas de cheminée pour l'évacuation de l'air usée. [Articles 53-54 L.A.D.] me mentionne que la compagnie projette de louer un bâtiment voisin afin d'y installer une salle de peinture pour effectuer les retouches.

Je le questionne ensuite sur les vidanges et nettoyages de fosses septiques de leurs véhicules. La vidange des fosses est effectuée à l'arrière du bâtiment principal. Il n'y a pas de trace de déversement sur le terrain qui est recouvert d'asphalte. Un boyau est relié au réservoir souterrain qui est relié au champ d'épuration situé aux abords de la rue de l'Industrie. Le système est de type [Articles 23-24 L.A.D.] (système avec utilisation de tourbe). Il n'y a pas d'odeur ni de trace de déversement dans le fossé.

J'informe [Articles 53-54 L.A.D.] qu'une lettre sera envoyée à la compagnie concernant la réglementation du MDDEP et je quitte les lieux.

Photos

Les photos ont été effacées lors du transfert sur l'ordinateur.

CONCLUSION

- Il y a entreposage de MDR sans que les contenants soient identifiés et sans bassin de rétention.
- L'évacuation de l'air issue des activités de peinture se fait sans filtres et sans cheminée.
- Les preuves de disposition des MDR ne sont pas disponibles.

RECOMMANDATION

Envoyer un avis d'infraction.

- Règlement sur les matières dangereuses, Art. 35 et 46
- Règlement sur la qualité de l'atmosphère, Art 15

Rappel sur l'article 21 du règlement sur les matières dangereuses.

11

RÉTRO INFORMATION AU PLAIGNANT

2007-07-12, 11h19. Je laisse un message sur la boîte vocale de ^{Articles 53-54 L.A.D.} afin de l'informer des constats faits lors de l'inspection et des attentes du MDDEP face à la compagnie.

VÉRIFICATION

Inspecté par : <i>Julian Paquette</i>	Date : <i>2007-07-10</i>
Vérifié par : <i>Kim Chedelbas pour Michelle Marathe</i>	Date : <i>16 juillet 2007</i>

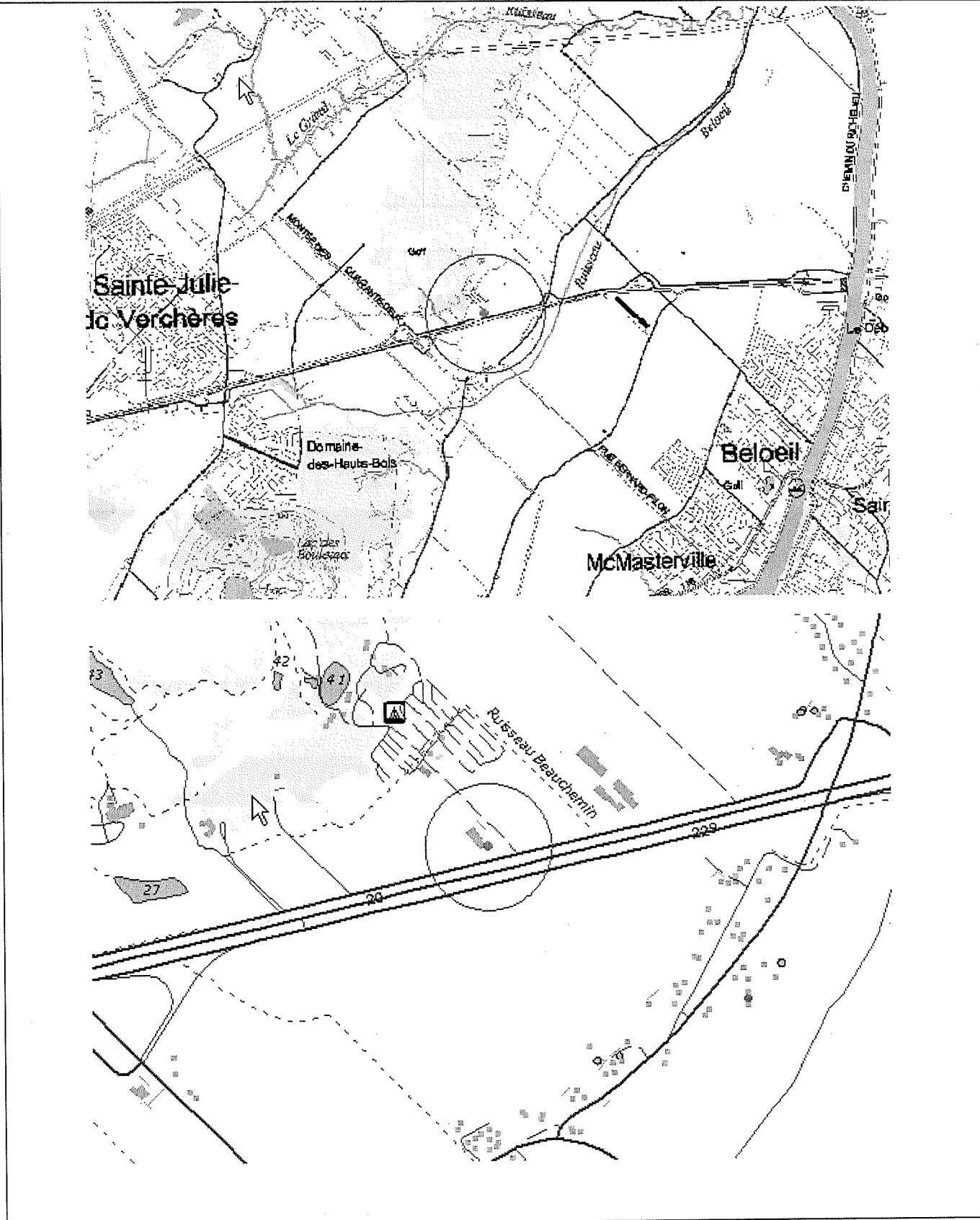
COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR

Revisiter l'article 11 au 21 du RMD dans l'avis d'infraction

CARTE

IDENTIFICATION : Localisation de l'entreprise

Description :



CARTE

IDENTIFICATION : Localisation des 3 bâtiments

Description : Bâtiment #1 : Bâtiment principal

Bâtiment #2 : Entretien des véhicules

Bâtiment #3 : Activité de peinture



NO DE DOSSIER : 7610-16-01-1012700
DATE DE RÉDACTION : 2007-07-11

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de l'Estrie et de la Montérégie

IDENTIFICATION	
N° dossier :	7610-16-01-1012700
N° d'intervention SAGIR :	300367033
Date de la visite :	2007-07-10
Heures	Arrivée : 13h02 Départ : 13h37
Coordonnées GPS (NAD 83)	45 35 25.2 N 73 16 11.5 W
Nom de l'inspecteur :	Julien Paquette
Accompagné par :	
Lieu visité :	Pierre St-Cyr auto caravanes ltée
Raison sociale :	
Adresse :	3465, chemin de l'Industrie
Municipalité :	Saint-Mathieu-de-Beloeil
Code postal :	J3G 4S5
Adresse postale :	
Personne rencontrée / fonction :	Articles 53-54 L.A.D.
Personne rencontrée / fonction :	Articles 53-54 L.A.D.
Téléphone :	Articles 53-54 L.A.D.
Télécopieur :	Articles 53-54 L.A.D.
Photos	Nombre :
Échantillon :	
Annexes	
Conditions météorologiques :	

PLAIGNANT (E)	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	N/A <input type="checkbox"/>
Nom	Articles 53-54 L.A.D.		
Adresse	Articles 53-54 L.A.D.		
Téléphone	Articles 53-54 L.A.D.		
Rencontré	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Coordonnées GPS (NAD 83)			

BUT DE LA VISITE
Vérifier le bien fondé de la plainte soit l'opération d'une salle de peinture émettant des contaminants dans l'atmosphère et fosse septique de véhicule récréatifs vidées au sol.

DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je me rends sur les lieux et rencontre [Articles 53-54 L.A.D.]. Je lui explique le but de ma visite. [Articles 53-54 L.A.D.] m'explique que l'entreprise effectue la vente et la location de véhicules neufs et usagés. La compagnie effectue également l'entretien mécanique et esthétique des véhicules. L'entretien mécanique (bâtiment #2) se fait dans la partie arrière du bâtiment principal (bâtiment #1). Les huiles usées sont récupérées dans un tote tank et les filtres usés dans un baril de 45 gallons. Il y a également un baril de 45 gallons pour l'antigel et pour les autres huiles. Les contenants ne sont pas identifiés et ne sont pas munis de bassin de rétention. Il n'y a aucune trace de contaminant sur le plancher. Je mentionne à M. Hatotte les exigences du MDDEP pour l'entreposage de MDR. [Articles 53-54 L.A.D.] me mentionne qu'il effectuera les modifications rapidement. Les MDR sont récupérées par la compagnie [Articles 23-24 L.A.D.]. Je demande à [Articles 53-54 L.A.D.] de me fournir les preuves de dispositions de ces MDR. Il me mentionne que les preuves de dispositions ne sont pas conservées puisque le service est gratuit. Je lui mentionne qu'ils doivent conserver ces preuves pour une période minimale de deux ans.

L'entretien esthétique se fait dans le bâtiment adjacent (bâtiment #3). Il y a des activités de peinture qui se font dans ce bâtiment. Selon [Articles 53-54 L.A.D.], il y a seulement des retouches de peinture qui sont effectuées. La peinture utilisée est de marque [Articles 23-24 L.A.D.] et est à base de plomb. Les mélanges de peintures sont fait sur place. La quantité de peinture utilisée serait d'environ 1 gallon et demi par mois. Il y a 3 ventilateurs muraux qui évacuent l'air directement à l'extérieur. Selon [Articles 53-54 L.A.D.], des filtres sont insérés dans les ventilateurs mais ne sont pas efficaces puisqu'il y a des traces de peintures à l'extérieur, à la sortie des ventilateurs. De plus, il n'y a pas de cheminée pour l'évacuation de l'air usée. [Articles 53-54 L.A.D.] me mentionne que la compagnie projette de louer un bâtiment voisin afin d'y installer une salle de peinture pour effectuer les retouches.

Je le questionne ensuite sur les vidanges et nettoyages de fosses septiques de leurs véhicules. La vidange des fosses est effectuée à l'arrière du bâtiment principal. Il n'y a pas de trace de déversement sur le terrain qui est recouvert d'asphalte. Un boyau est relié au réservoir souterrain qui est relié au champ d'épuration situé aux abords de la rue de l'Industrie. Le système est de type [Articles 23-24 L.A.D.] (système avec utilisation de tourbe). Il n'y a pas d'odeur ni de trace de déversement dans le fossé.

J'informe [Articles 53-54 L.A.D.] qu'une lettre sera envoyée à la compagnie concernant la réglementation du MDDEP et je quitte les lieux.

Photos

Les photos ont été effacées lors du transfert sur l'ordinateur.

CONCLUSION

- Il y a entreposage de MDR sans que les contenants soient identifiés et sans bassin de rétention.
- L'évacuation de l'air issue des activités de peinture se fait sans filtres et sans cheminée.
- Les preuves de disposition des MDR ne sont pas disponibles.

RECOMMANDATION

Envoyer un avis d'infraction.

- Règlement sur les matières dangereuses, Art. 35 et 46
- Règlement sur la qualité de l'atmosphère, Art 15

Rappel sur l'article 21 du règlement sur les matières dangereuses.

11

RÉTRO INFORMATION AU PLAIGNANT

2007-07-12, 11h19. Je laisse un message sur la boîte vocale de ^{Articles 53-54 L.A.D.} afin de l'informer des constats faits lors de l'inspection et des attentes du MDDEP face à la compagnie.

VÉRIFICATION

Inspecté par : <i>Julian Paquette</i>	Date : <i>2007-07-10</i>
Vérifié par : <i>Kim Clendinning pour Michelle Marathe</i>	Date : <i>16 juillet 2007</i>

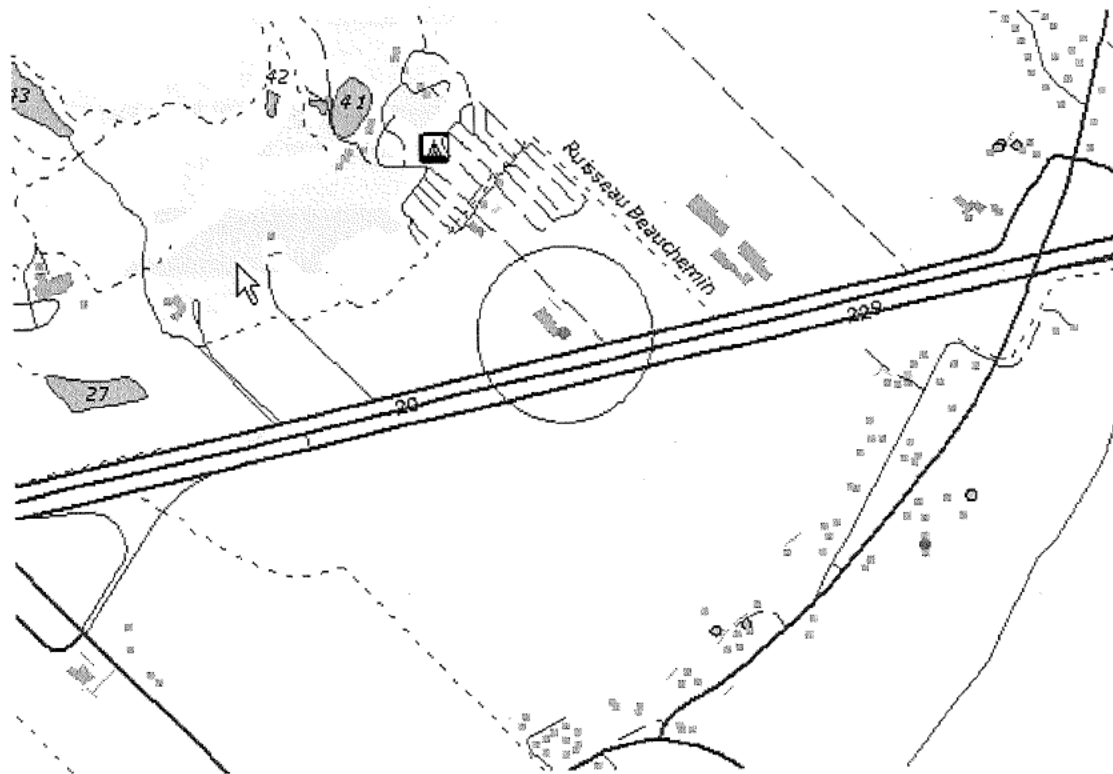
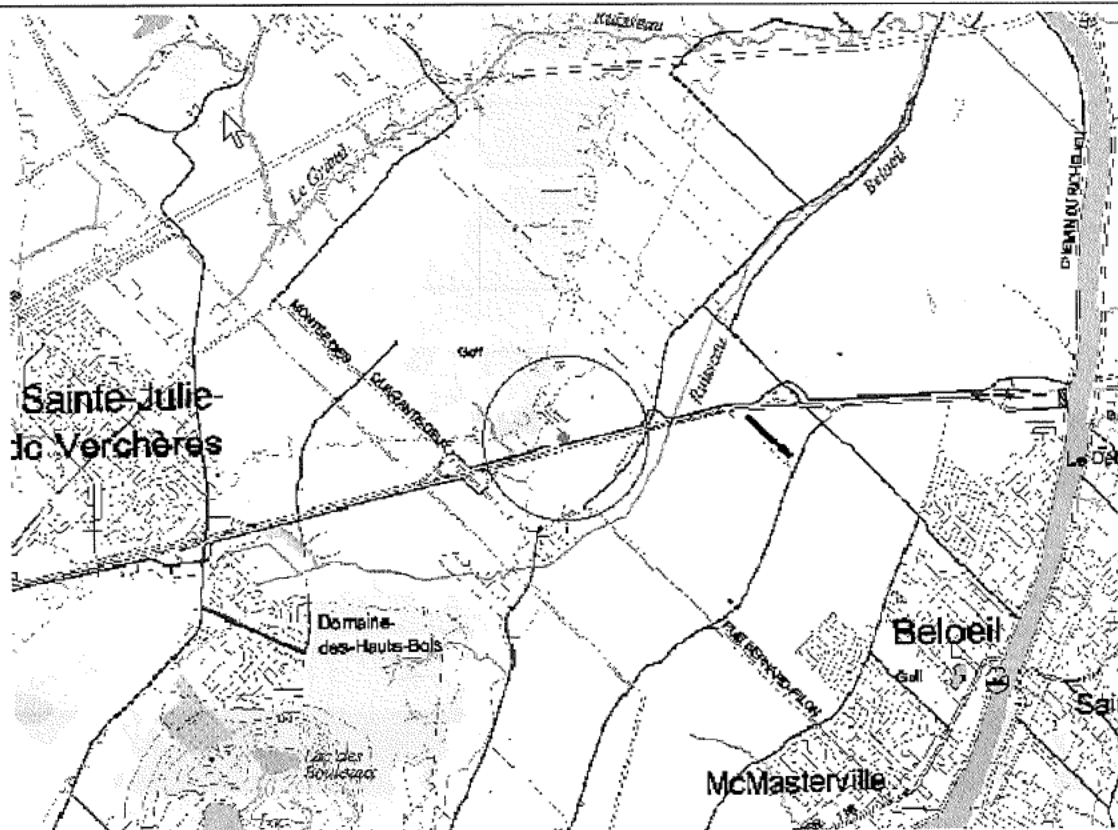
COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR

Revisiter l'article 11 au 21 du RMD dans l'avis d'infraction

CARTE

IDENTIFICATION : Localisation de l'entreprise

Description :



CARTE

IDENTIFICATION : Localisation des 3 bâtiments

Description : Bâtiment #1 : Bâtiment principal

Bâtiment #2 : Entretien des véhicules

Bâtiment #3 : Activité de peinture



NO DE DOSSIER : 7610-16-01-1012700
DATE DE RÉDACTION : 2007-07-11

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de l'Estrie et de la Montérégie

IDENTIFICATION	
N° dossier :	7610-16-01-1012700
N° d'intervention SAGIR :	300 432326
Date de la visite :	2008-04-15
Heures	Arrivée : 9h51 Départ : 10h13
Coordonnées GPS (NAD 83)	45 35 25.2 N 73 16 11.5 W
Nom de l'inspecteur :	Julien Paquette
Accompagné par :	
Lieu visité :	X2097561
Raison sociale :	Pierre St-Cyr auto caravanes ltée
Adresse :	3465, chemin de l'Industrie
Municipalité :	Saint-Mathieu-de-Beloeil
Code postal :	J3G 4S5
Adresse postale :	
Personne rencontrée / fonction :	Articles 53-54 L.A.D.
Personne rencontrée / fonction :	Articles 53-54 L.A.D.
Téléphone :	Articles 53-54 L.A.D.
Télécopieur :	(450) 446-7615
Photos	Nombre : 0
Échantillon :	
Annexes	
Conditions météorologiques :	

PLAIGNANT (E)		Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>	
Nom	Anonyme		
Adresse	Beloeil		
Téléphone			
Rencontré	Oui <input type="checkbox"/>	Non X	
Coordonnées GPS (NAD 83)			

BUT DE LA VISITE
Vérifier le bien fondée de la plainte concernant les odeurs de peinture et solvant.

DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Avant d'aller rencontrer [Articles 53-54 L.A.D.] j'emprunte le chemin d'accès du camping qui passe tout près du bâtiment où il y a des activités de peinture. Je ne décèle aucune odeur car il n'y a pas d'activité de peinture.

Je me rends sur les lieux et rencontre [Articles 53-54 L.A.D.] Je lui explique le but de ma visite.

Nous allons voir le bassin de rétention aménagé à l'aire d'entreposage. Le bassin est conforme et possède un volume suffisant.

Je demande à [Articles 53-54 L.A.D.] s'il a eu des changements pouvant expliquer les plaintes d'odeurs (À noter que dans la plainte, on indique que les odeurs sont problématiques surtout l'été). [Articles 53-54 L.A.D.] m'informe que deux ventilateurs muraux ont été changés dernièrement par des ventilateurs plus puissants. Je le questionne ensuite sur le projet de la salle à peinture. Selon [Articles 53-54 L.A.D.] le projet a été soumis à la municipalité. Il confirmera cette information avec son patron et me faxera les informations à propos du projet. Je lui mentionne qu'il est important pour le MDDEP d'avoir de l'information concrète pour le projet. Nous allons à la salle de peinture. Il n'y a pas d'activité de peinture et les filtres sont bien en place.

Je quitte les lieux

Arrivé au bureau, je vérifie certaines distances à partir de la sortie des ventilateurs muraux de la salle à peinture actuelle. (à l'aide du logiciel de cartographie de SAGO, photos aériennes de 2005).

Le premier terrain de camping se situe à 135 mètres au nord de la salle. (point A, carte 2)

Le chemin du camping se situe à 11,5 mètres à l'est. (point B, carte 2)

Les premiers terrains de camping au nord-ouest se situent à 250 mètres. (point C, carte 2)

CONCLUSION

Le bassin de rétention a été installé.

La compagnie a installée depuis peu deux nouveaux ventilateurs muraux pour la salle de peinture actuelle. Cependant, selon la plainte, les odeurs sont problématiques surtout durant l'été.

Le projet pour la nouvelle salle de peinture a été soumis à la municipalité. M. Hatotte me faxera des informations dès que possible.

RECOMMANDATION

Attendre de recevoir les informations sur le projet de la nouvelle salle à peinture.

VÉRIFICATION

Inspecté par :

Julien Paquette

Date :

2008-04-15

Vérifié par :

Date :

Va [Signature] 2008-04-18

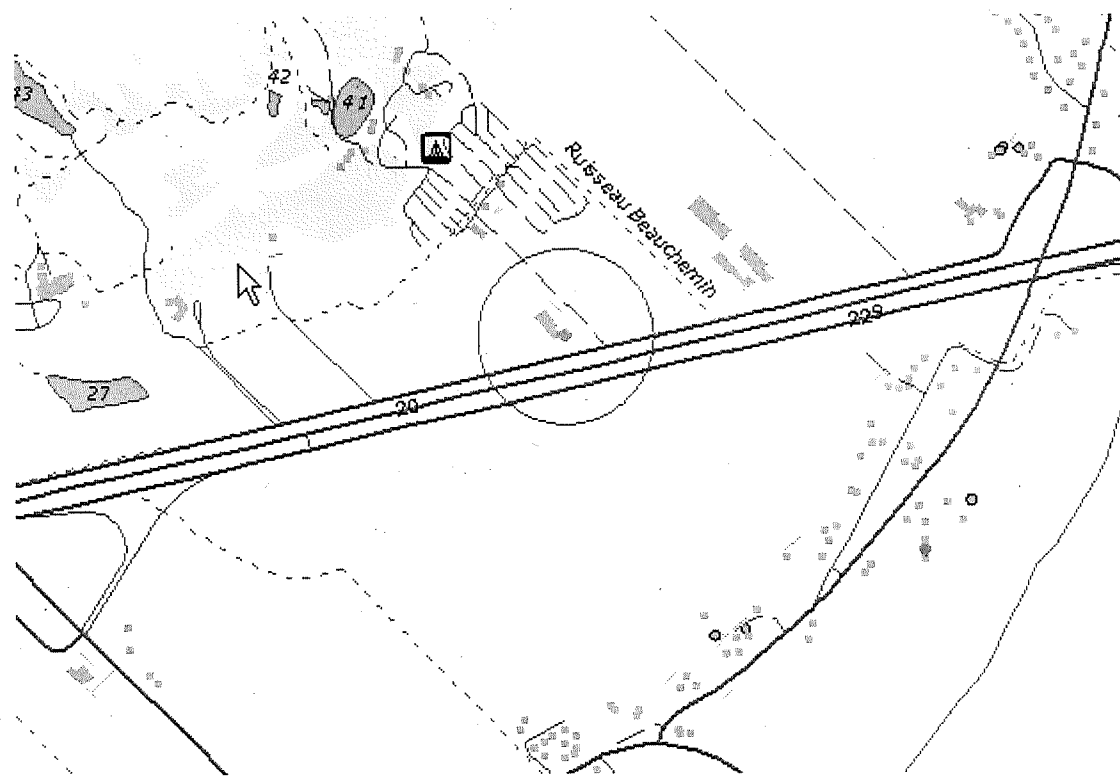
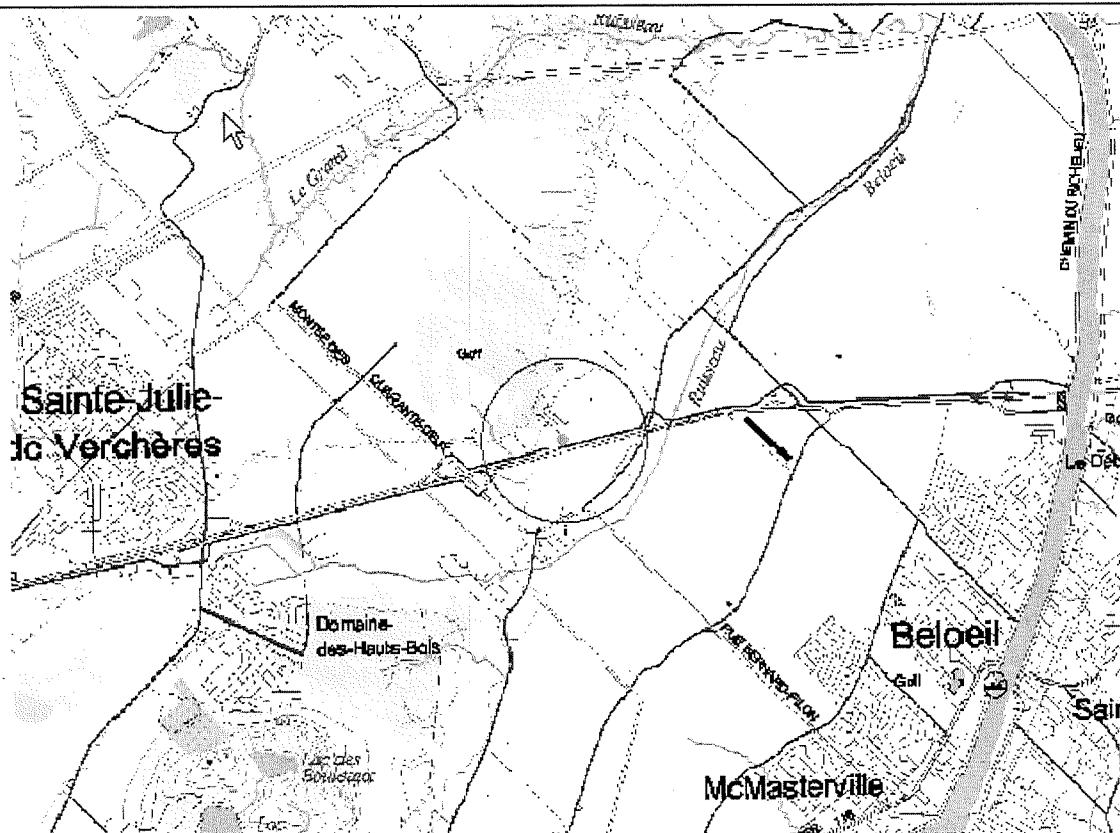
NO DE DOSSIER : 7610-16-01-1012700
DATE DE RÉDACTION : 2008-04-17

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR

CARTE 1

IDENTIFICATION : Localisation de l'entreprise

Description :



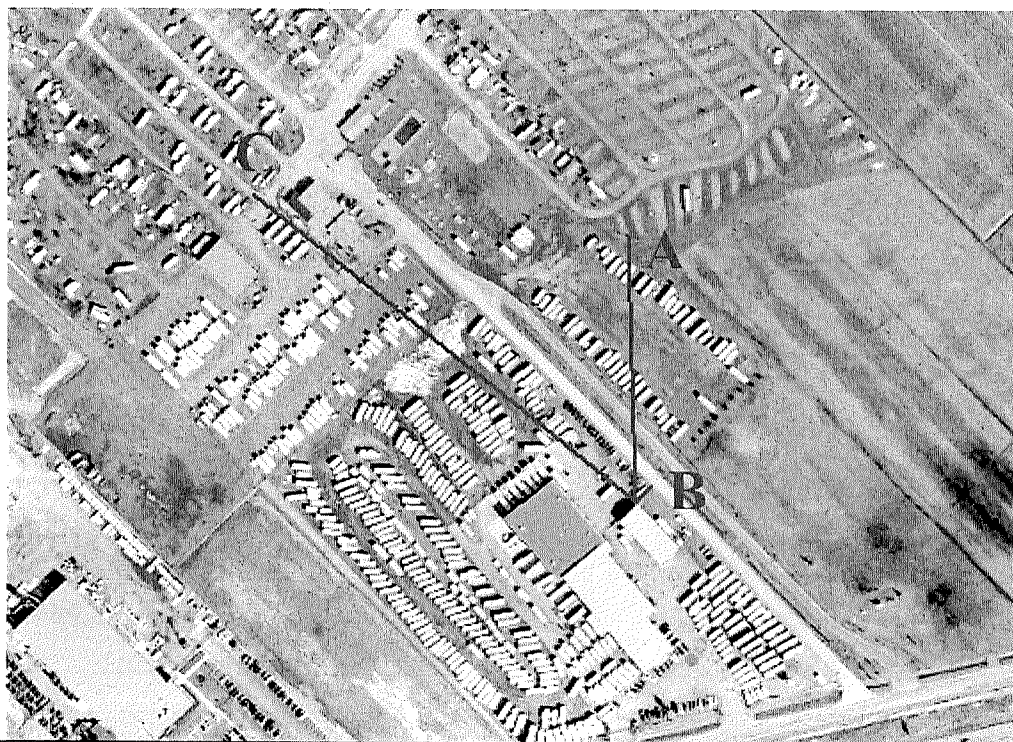
CARTE 2

IDENTIFICATION : Localisation des 3 bâtiments

Description : Bâtiment #1 : Bâtiment principal

Bâtiment #2 : Entretien des véhicules

Bâtiment #3 : Activité de peinture



PHOTOS

IDENTIFICATION :

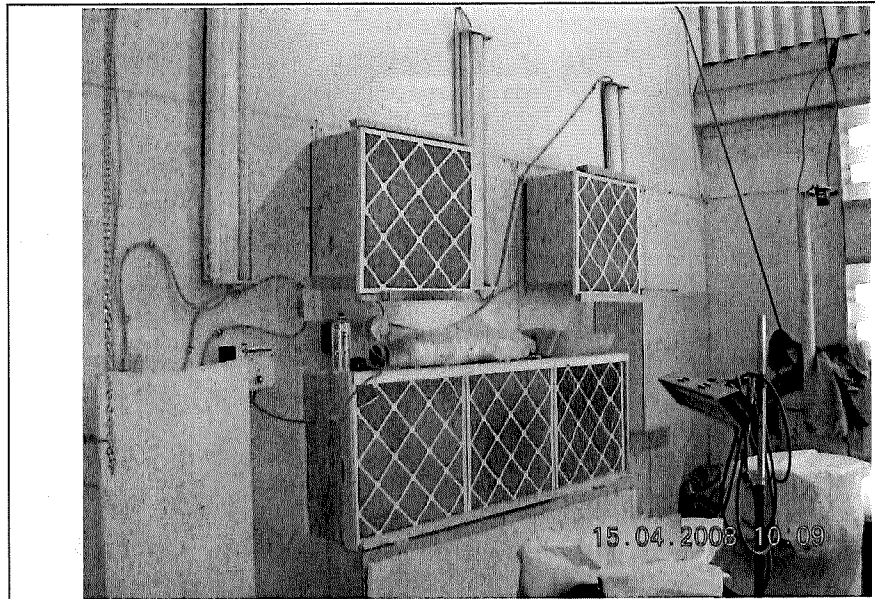
Photo # :
Réf. Numérique :
DSCN0603
Date : 2008-04-15

Bassin de rétention

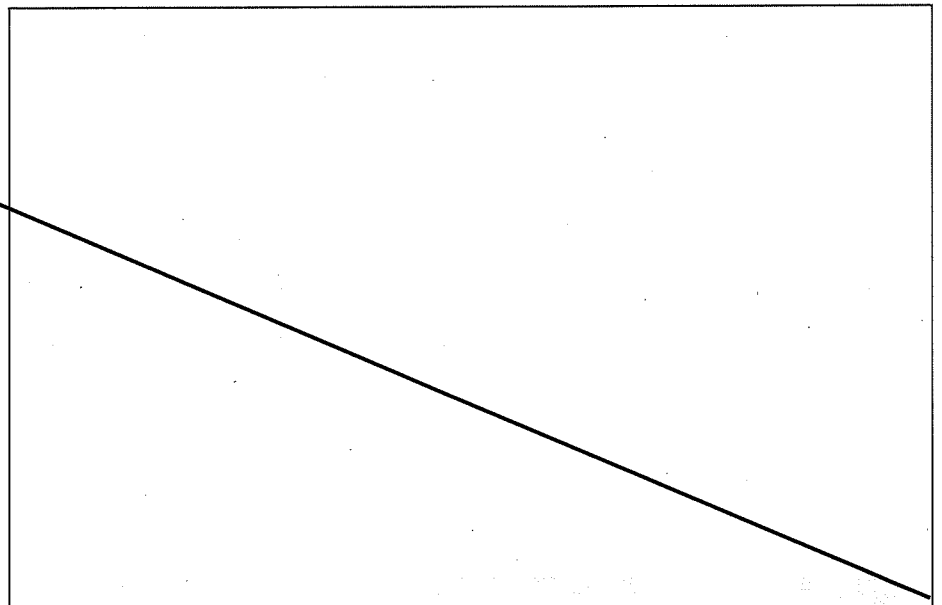


Photo # : 2
Réf. Numérique :
DSCN0604
Date : 2008-04-15

Filtres installés à la sortie
des ventilateurs.



~~Photo # :~~
~~Réf. Numérique :~~
~~Date :~~



NO DE DOSSIER : 7610-16-01-1012700
DATE DE RÉDACTION : 2008-04-17

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de l'Estrie et de la Montérégie

IDENTIFICATION	
N° dossier :	7610-16-01-1012700
N° d'intervention SAGIR :	300 426326
Date de la visite :	2008-04-15
Heures	Arrivée : 9h51 Départ : 10h13
Coordonnées GPS (NAD 83)	45 35 25.2 N 73 16 11.5 W
Nom de l'inspecteur :	Julien Paquette
Accompagné par :	
Lieu visité :	X2097561
Raison sociale :	Pierre St-Cyr auto caravanes ltée
Adresse :	3465, chemin de l'Industrie
Municipalité :	Saint-Mathieu-de-Beloeil
Code postal :	J3G 4S5
Adresse postale :	
Personne rencontrée / fonction :	Articles 53-54 L.A.D.
Personne rencontrée / fonction :	Articles 53-54 L.A.D.
Téléphone :	Articles 53-54 L.A.D.
Télécopieur :	(450) 446-7615
Photos	Nombre : 0
Échantillon :	
Annexes	
Conditions météorologiques :	

PLAIGNANT (E)		Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>	
Nom	Anonyme		
Adresse	Beloeil		
Téléphone			
Rencontré	Oui <input type="checkbox"/>	Non X	
Coordonnées GPS (NAD 83)			

BUT DE LA VISITE
Vérifier le bien fondée de la plainte concernant les odeurs de peinture et solvant.

DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Avant d'aller rencontrer [Articles 53-54 L.A.D.], j'emprunte le chemin d'accès du camping qui passe tout près du bâtiment où il y a des activités de peinture. Je ne décèle aucune odeur car il n'y a pas d'activité de peinture.

Je me rends sur les lieux et rencontre [Articles 53-54 L.A.D.]. Je lui explique le but de ma visite.

Nous allons voir le bassin de rétention aménagé à l'aire d'entreposage. Le bassin est conforme et possède un volume suffisant.

Je demande à [Articles 53-54 L.A.D.] s'il a eu des changements pouvant expliquer les plaintes d'odeurs (À noter que dans la plainte, on indique que les odeurs sont problématiques surtout l'été). [Articles 53-54 L.A.D.] m'informe que deux ventilateurs muraux ont été changés dernièrement par des ventilateurs plus puissants. Je le questionne ensuite sur le projet de la salle à peinture. Selon [Articles 53-54 L.A.D.] le projet a été soumis à la municipalité. Il confirmera cette information avec son patron et me faxera les informations à propos du projet. Je lui mentionne qu'il est important pour le MDDEP d'avoir de l'information concrète pour le projet. Nous allons à la salle de peinture. Il n'y a pas d'activité de peinture et les filtres sont bien en place.

Je quitte les lieux

Arrivé au bureau, je vérifie certaines distances à partir de la sortie des ventilateurs muraux de la salle à peinture actuelle. (à l'aide du logiciel de cartographie de SAGO, photos aériennes de 2005).

Le premier terrain de camping se situe à 135 mètres au nord de la salle. (point A, carte 2)

Le chemin du camping se situe à 11,5 mètres à l'est. (point B, carte 2)

Les premiers terrains de camping au nord-ouest se situent à 250 mètres. (point C, carte 2)

CONCLUSION

Le bassin de rétention a été installé.

La compagnie a installée depuis peu deux nouveaux ventilateurs muraux pour la salle de peinture actuelle. Cependant, selon la plainte, les odeurs sont problématiques surtout durant l'été.

Le projet pour la nouvelle salle de peinture a été soumis à la municipalité. M. Hatotte me faxera des informations dès que possible.

RECOMMANDATION

Attendre de recevoir les informations sur le projet de la nouvelle salle à peinture.

VÉRIFICATION

Inspecté par :

Julien Paquette

Date :

2008-04-15

Vérifié par :

Date :

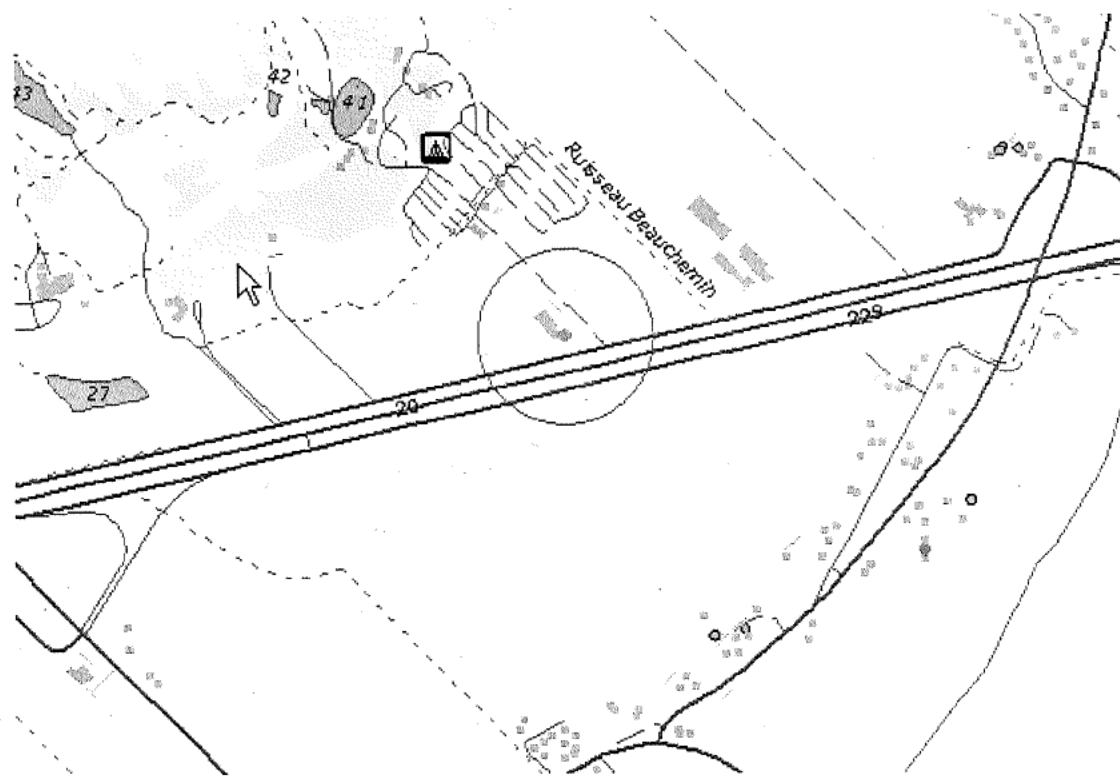
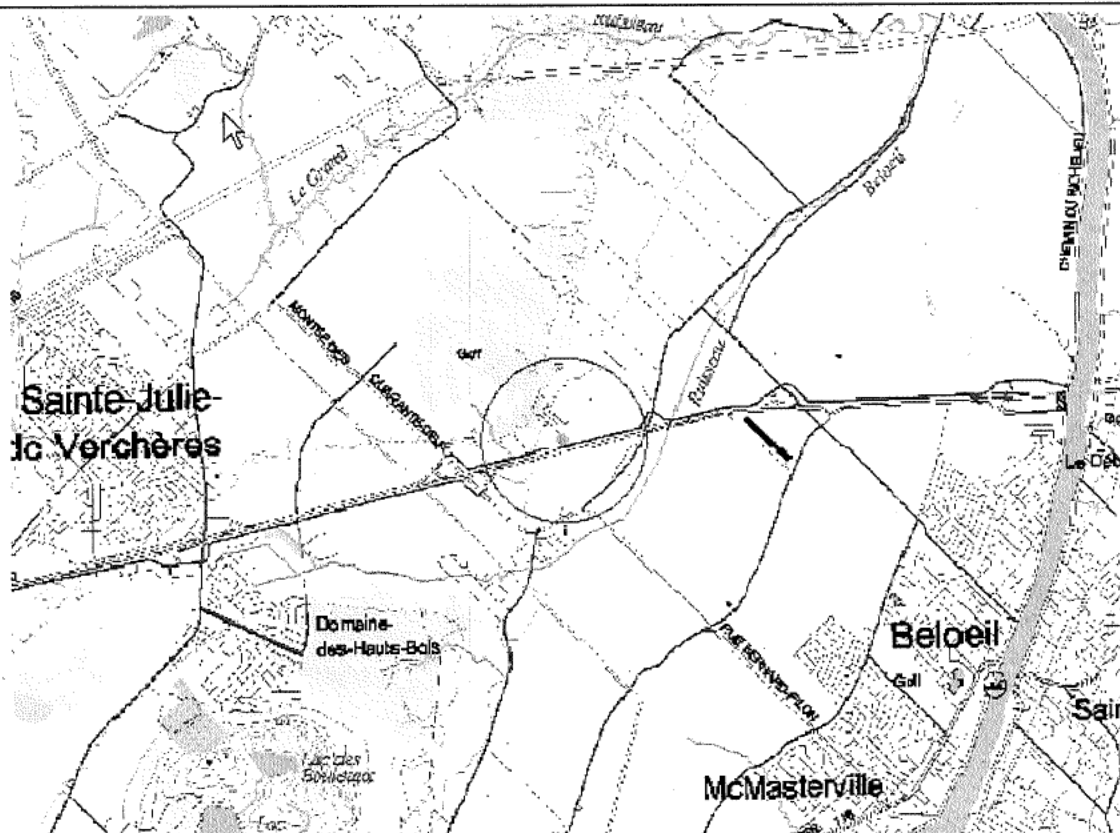
Vac par 2008-04-18

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR

CARTE 1

IDENTIFICATION : Localisation de l'entreprise

Description :



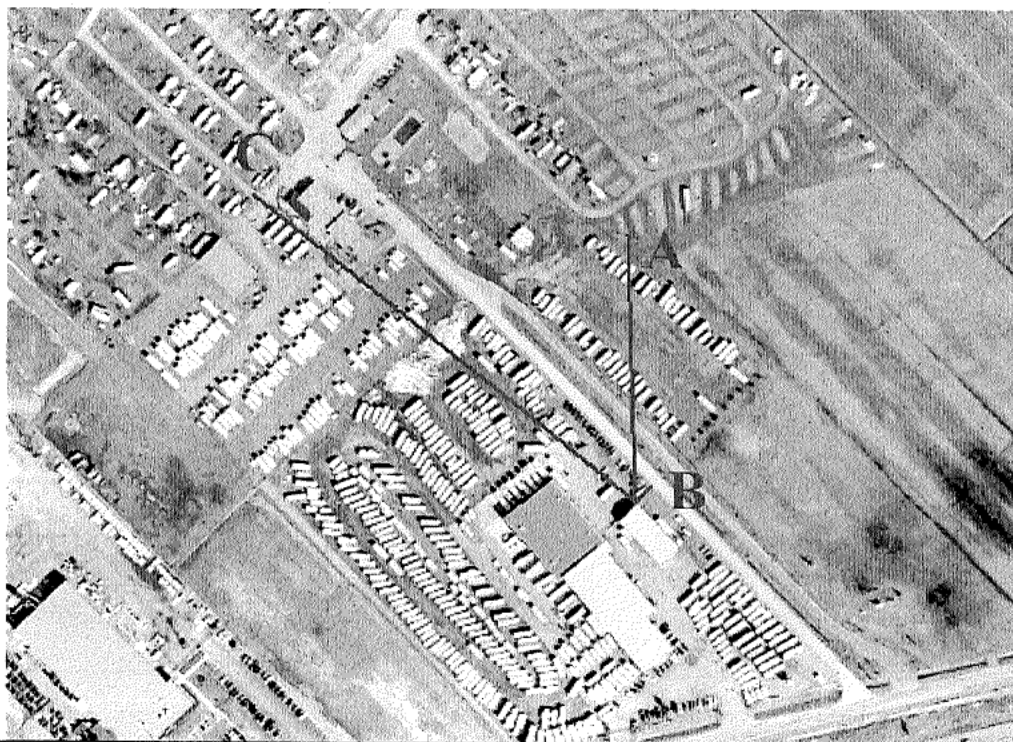
CARTE 2

IDENTIFICATION : Localisation des 3 bâtiments

Description : Bâtiment #1 : Bâtiment principal

Bâtiment #2 : Entretien des véhicules

Bâtiment #3 : Activité de peinture



PHOTOS

IDENTIFICATION :

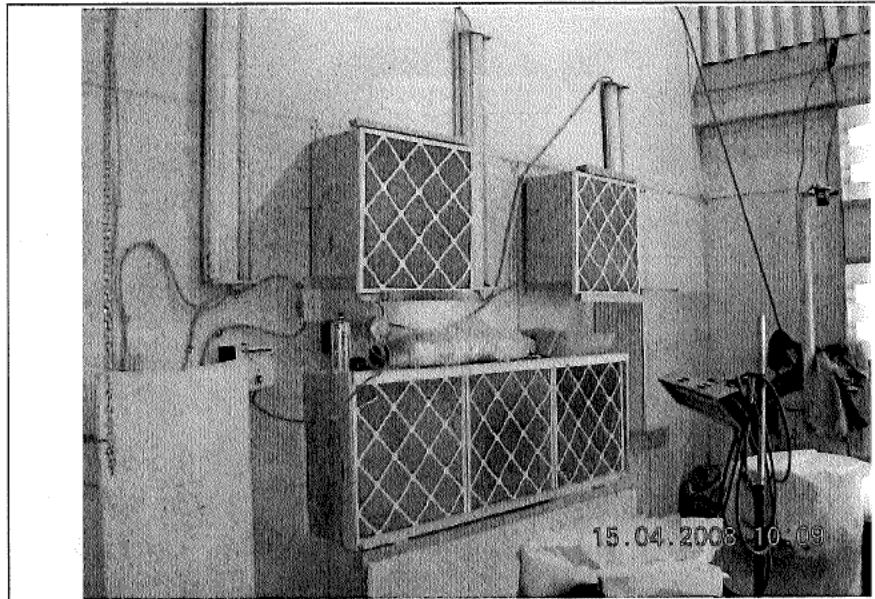
Photo # :
Réf. Numérique :
DSCN0603
Date : 2008-04-15

Bassin de rétention

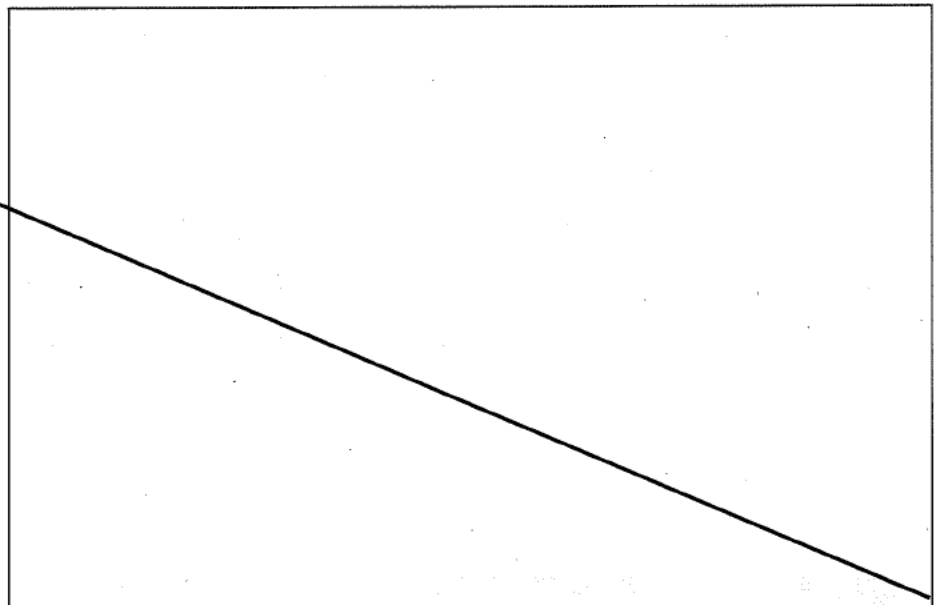


Photo # : 2
Réf. Numérique :
DSCN0604
Date : 2008-04-15

Filtres installés à la sortie
des ventilateurs.



~~**Photo # :**
Réf. Numérique :
Date :~~



NO DE DOSSIER : 7610-16-01-1012700
DATE DE RÉDACTION : 2008-04-17

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de l'Estrie et de la Montérégie

IDENTIFICATION	
N° dossier :	7610-16-01-1012700
N° d'intervention SAGIR :	300498113
Date de la visite :	2009-04-15
Heures	Arrivée : 13h07 Départ : 13h20
Coordonnées GPS (NAD 83)	45 35 25.2 N 73 16 11.5 W
Nom de l'inspecteur :	Julien Paquette
Accompagné par :	
Lieu visité :	X2097561
Raison sociale :	Pierre St-Cyr auto caravanes ltée
Adresse :	3465, chemin de l'Industrie
Municipalité :	Saint-Mathieu-de-Beloeil
Code postal :	J3G 4S5
Adresse postale :	
Personne rencontrée / fonction :	Articles 53-54 L.A.D.
Personne rencontrée / fonction :	Articles 53-54 L.A.D.
Téléphone :	Articles 53-54 L.A.D.
Télécopieur :	Articles 53-54 L.A.D.
Photos	Nombre : 2
Échantillon :	
Annexes	
Conditions météorologiques :	

PLAIGNANT (E)		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input checked="" type="checkbox"/>	
Nom			
Adresse			
Téléphone			
Rencontré	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
Coordonnées GPS (NAD 83)			

BUT DE LA VISITE
Vérifier les dernières modifications soit la mise en place d'une cheminée pour la salle à peinture.

DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Mise en contexte :

Une plainte concernant les activités de peinture avait été reçue le 15 juin 2007. Suite à une inspection, l'entreprise a procédé à des modifications concernant les sorties d'air de la salle à peinture sans toutefois procéder à la mise en place d'une cheminée.

Inspection :

Je me rends sur place et rencontre **Articles 53-54 L.A.D.**

Nous allons vers la salle à peinture. Elle se trouve toujours dans la section carrosserie. Une toile amovible a été aménagée afin de limiter la peinture. Une cheminée pour l'évacuation a été aménagée. Elle est munie d'un cône d'accélération et dépasse d'au moins 5 mètres le toit du bâtiment. Des filtres ont été installés et couvre la totalité de la sortie d'air. Selon **Articles 53-54 L.A.D.** il n'y a pas eu d'augmentation d'activité de peinture depuis la dernière visite. Il se limite toujours aux retouches de peinture.

Selon **Articles 53-54 L.A.D.** le projet d'une salle à peinture adjacente au bâtiment actuel est toujours à l'étude et pourrait être réalisé dans quelques années.

Nous allons ensuite vers l'entreposage des MDR. L'entreposage se fait conformément à la réglementation.

Je quitte les lieux.

CONCLUSION

La salle à peinture est maintenant munie d'une cheminée conforme.

Aucune nouvelle plainte n'a été reçue depuis le 14 mars 2008.

RECOMMANDATION

Fermer le dossier.

VÉRIFICATION

Inspecté par :

Julian Paquette

Date :

2009-04-16

Vérifié par :

Vu

Date :

M 2009-04-20

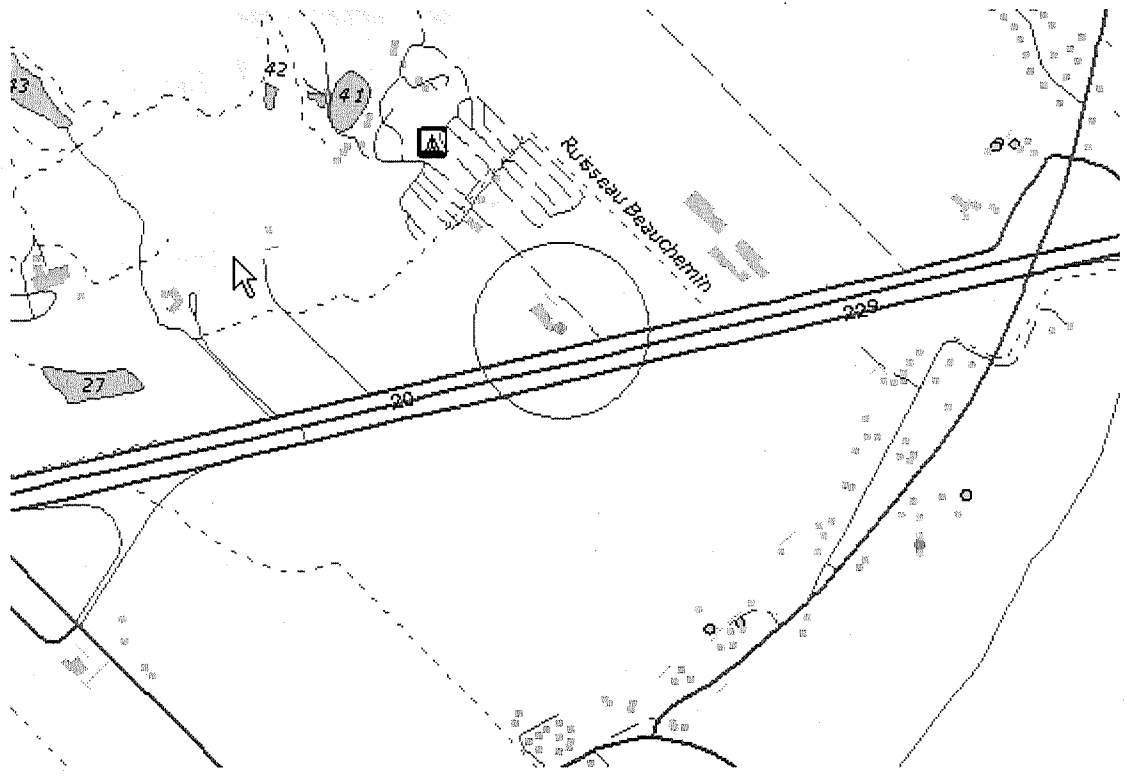
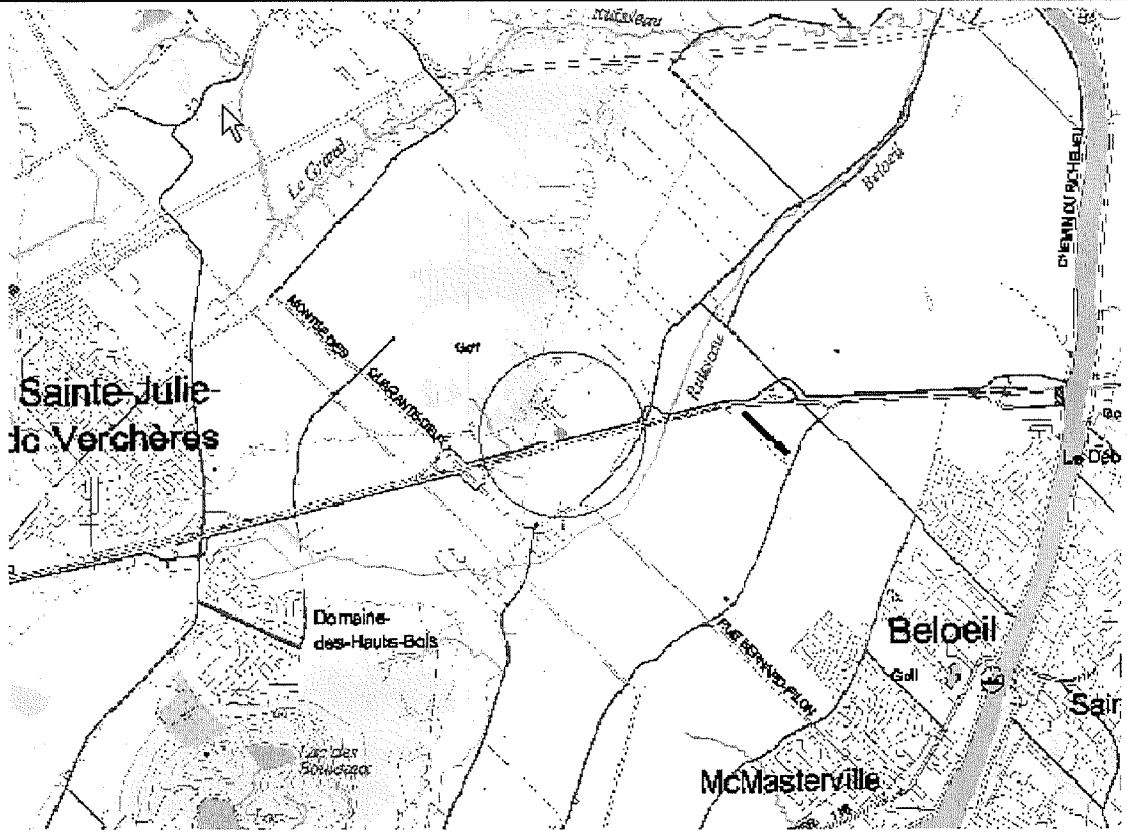
NO DE DOSSIER : 7610-16-01-1012700
DATE DE RÉDACTION : 2009-04-16

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR

CARTE 1

IDENTIFICATION : Localisation de l'entreprise

Description :



CARTE 2

IDENTIFICATION : Localisation des 3 bâtiments

Description : Bâtiment #1 : Bâtiment principal

Bâtiment #2 : Entretien des véhicules

Bâtiment #3 : Activité de peinture



PHOTOS

IDENTIFICATION :

Photo # : 1
Réf. Numérique :
DSCN1063
Date : 2009-04-15

Filtres utilisés pour la salle
à peinture

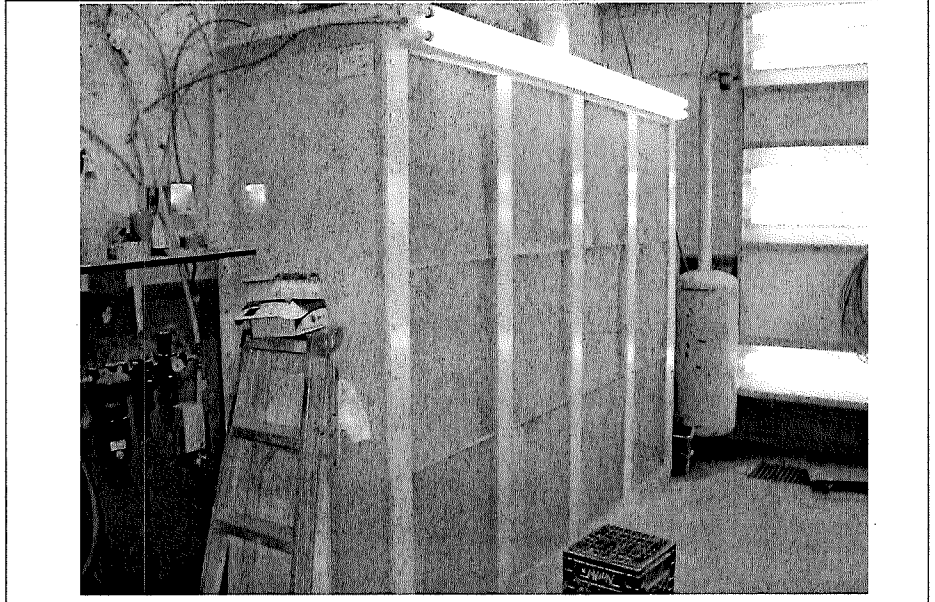
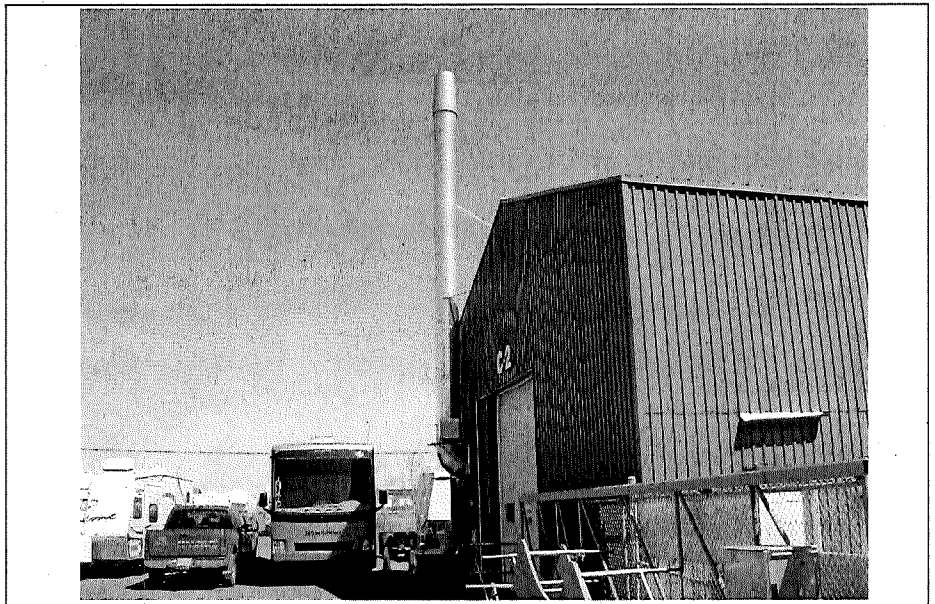
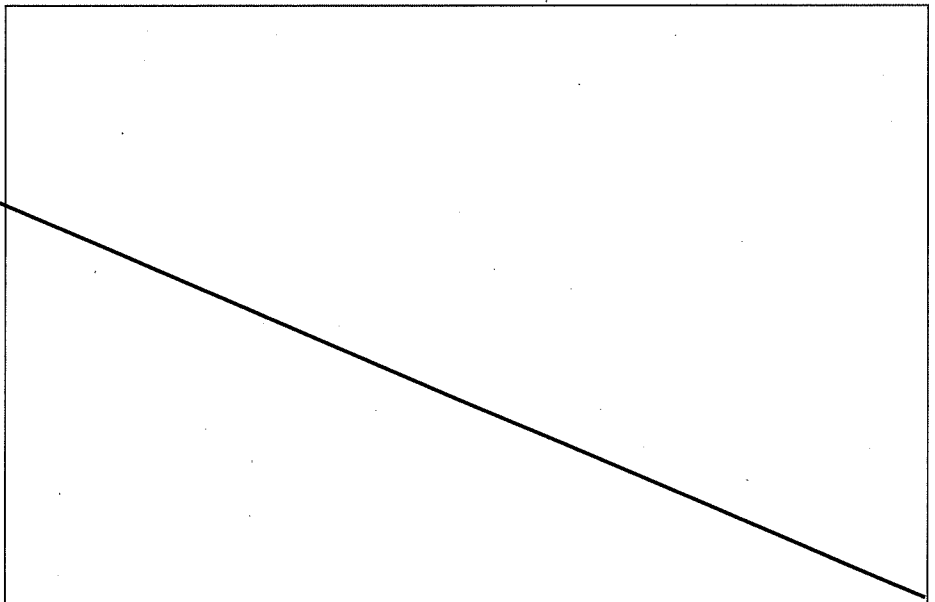


Photo # : 2
Réf. Numérique :
DSCN1064
Date : 2009-04-15

Cheminée munie d'un cône
d'accélération et dépassant
le toit d'au moins 5 mètres.



~~**Photo # :**
Réf. Numérique :
Date :~~



NO DE DOSSIER : 7610-16-01-1012700
DATE DE RÉDACTION : 2009-04-16

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de l'Estrie et de la Montérégie

IDENTIFICATION	
N° dossier :	7610-16-01-1012700
N° d'intervention SAGIR :	300498113
Date de la visite :	2009-04-15
Heures	Arrivée : 13h07 Départ : 13h20
Coordonnées GPS (NAD 83)	45 35 25.2 N 73 16 11.5 W
Nom de l'inspecteur :	Julien Paquette
Accompagné par :	
Lieu visité :	X2097561
Raison sociale :	Pierre St-Cyr auto caravanes ltée
Adresse :	3465, chemin de l'Industrie
Municipalité :	Saint-Mathieu-de-Beloeil
Code postal :	J3G 4S5
Adresse postale :	
Personne rencontrée / fonction :	Articles 53-54 L.A.D.
Personne rencontrée / fonction :	Articles 53-54 L.A.D.
Téléphone :	Articles 53-54 L.A.D.
Télécopieur :	Articles 53-54 L.A.D.
Photos	Nombre : 2
Échantillon :	
Annexes	
Conditions météorologiques :	

PLAIGNANT (E)		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input checked="" type="checkbox"/>	
Nom			
Adresse			
Téléphone			
Rencontré	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
Coordonnées GPS (NAD 83)			

BUT DE LA VISITE
Vérifier les dernières modifications soit la mise en place d'une cheminée pour la salle à peinture.

DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Mise en contexte :

Une plainte concernant les activités de peinture avait été reçue le 15 juin 2007. Suite à une inspection, l'entreprise a procédé à des modifications concernant les sorties d'air de la salle à peinture sans toutefois procéder à la mise en place d'une cheminée.

Inspection :

Je me rends sur place et rencontre **Articles 53-54 L.A.D.**

Nous allons vers la salle à peinture. Elle se trouve toujours dans la section carrosserie. Une toile amovible a été aménagée afin de limiter la peinture. Une cheminée pour l'évacuation a été aménagée. Elle est munie d'un cône d'accélération et dépasse d'au moins 5 mètres le toit du bâtiment. Des filtres ont été installés et couvre la totalité de la sortie d'air. Selon **Articles 53-54 L.A.D.** il n'y a pas eu d'augmentation d'activité de peinture depuis la dernière visite. Il se limite toujours aux retouches de peinture.

Selon **Articles 53-54 L.A.D.** le projet d'une salle à peinture adjacente au bâtiment actuel est toujours à l'étude et pourrait être réalisé dans quelques années.

Nous allons ensuite vers l'entreposage des MDR. L'entreposage se fait conformément à la réglementation.

Je quitte les lieux.

CONCLUSION

La salle à peinture est maintenant munie d'une cheminée conforme.

Aucune nouvelle plainte n'a été reçue depuis le 14 mars 2008.

RECOMMANDATION

Fermer le dossier.

VÉRIFICATION

Inspecté par : <i>Julian Paquette</i>	Date : <i>2009-04-16</i>
Vérifié par : <i>VW</i>	Date :

MW 2009-04-20

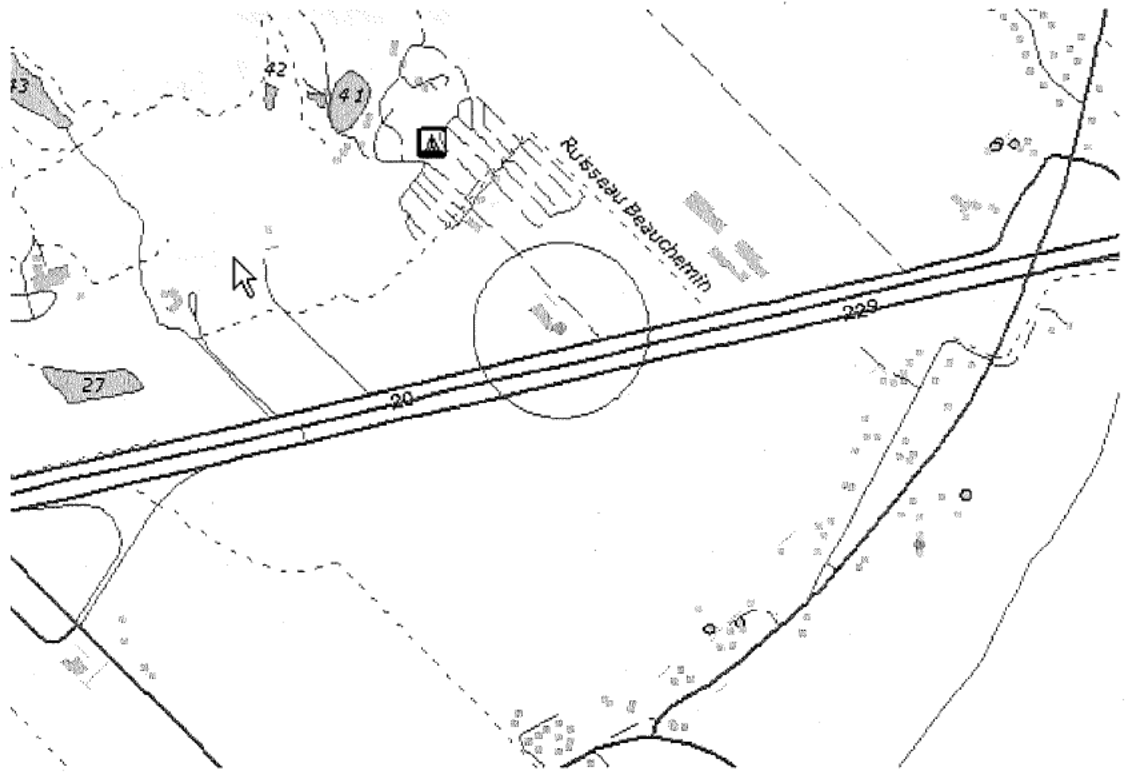
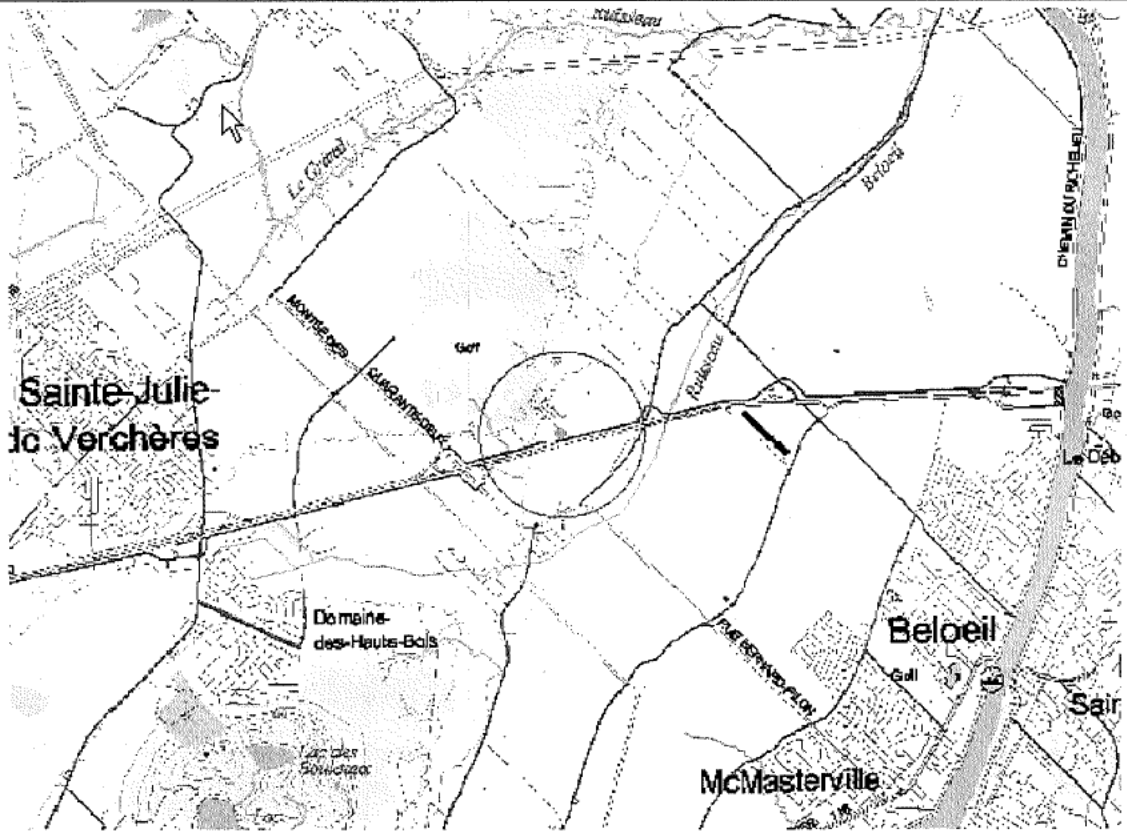
NO DE DOSSIER : 7610-16-01-1012700
DATE DE RÉDACTION : 2009-04-16

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR

CARTE 1

IDENTIFICATION : Localisation de l'entreprise

Description :



CARTE 2

IDENTIFICATION : Localisation des 3 bâtiments

Description : Bâtiment #1 : Bâtiment principal

Bâtiment #2 : Entretien des véhicules

Bâtiment #3 : Activité de peinture



PHOTOS

IDENTIFICATION :

Photo # : 1
Réf. Numérique :
DSCN1063
Date : 2009-04-15

Filtres utilisés pour la salle
à peinture

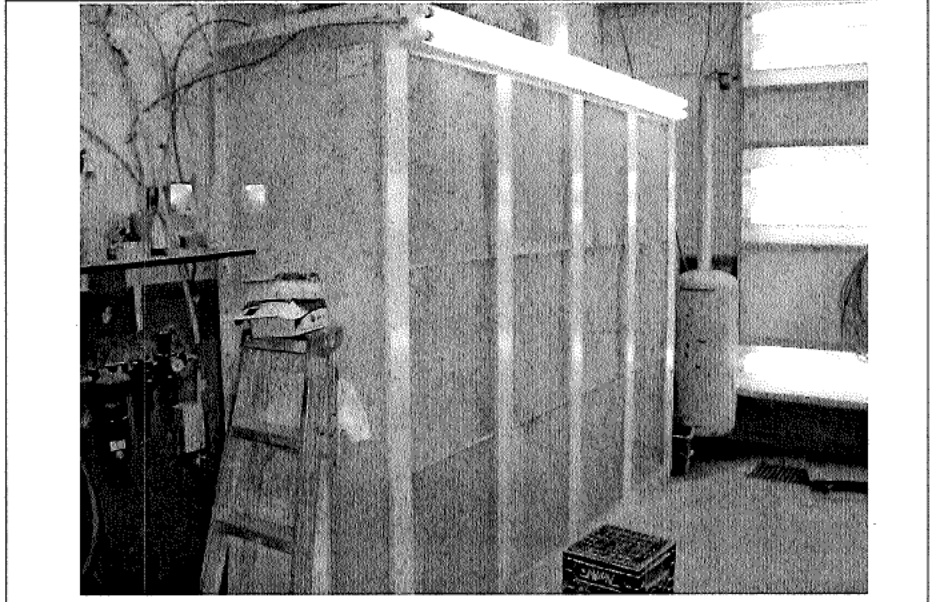
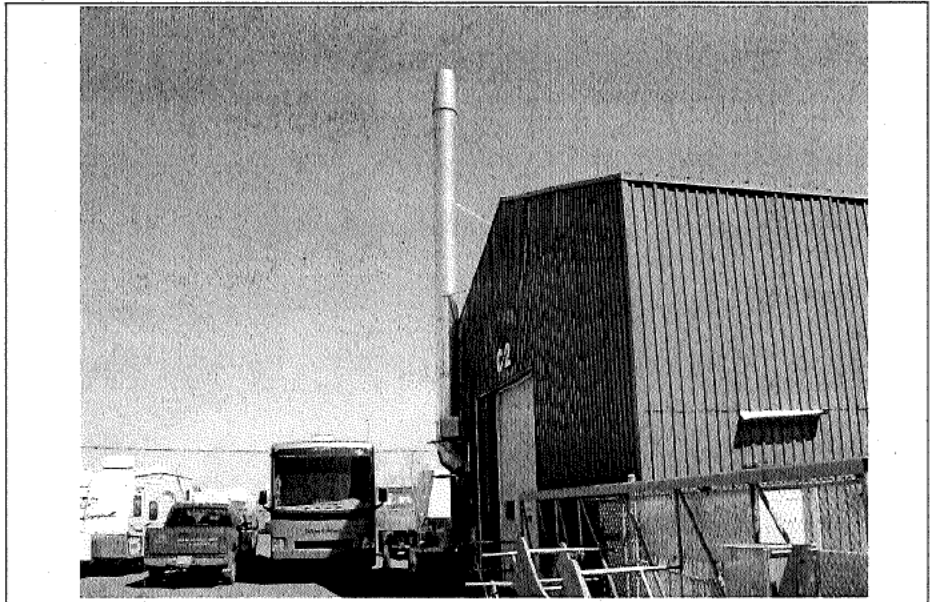
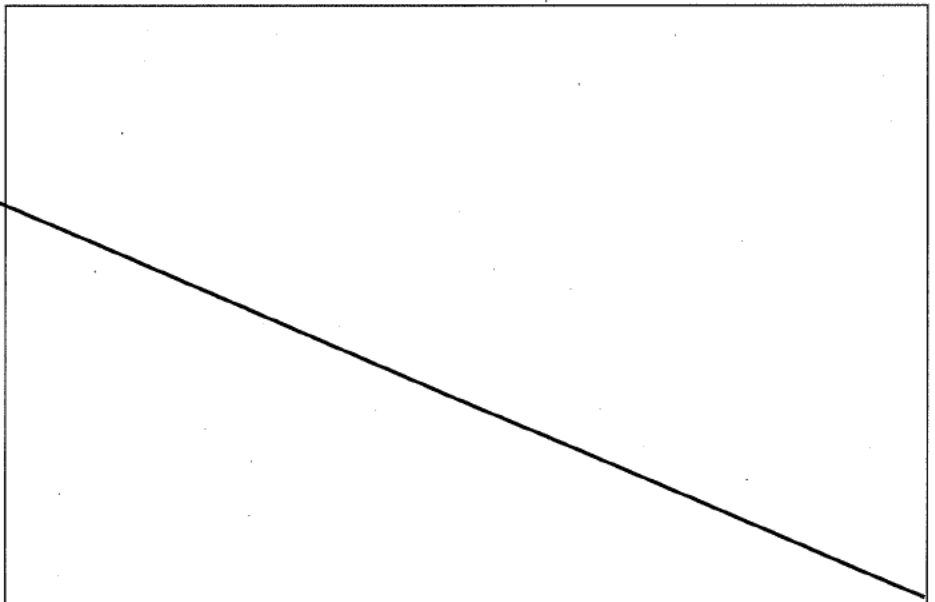


Photo # : 2
Réf. Numérique :
DSCN1064
Date : 2009-04-15

Cheminée munie d'un cône
d'accélération et dépassant
le toit d'au moins 5 mètres.



~~**Photo # :**
Réf. Numérique :
Date :~~



NO DE DOSSIER : 7610-16-01-1012700
DATE DE RÉDACTION : 2009-04-16

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de l'Estrie et de la Montérégie

IDENTIFICATION	
N° dossier :	7610-16-01-1012700
N° d'intervention SAGIR :	300373693
Date de la visite :	2007-08-29
Heures	Arrivée : 11h00 Départ : 11h37
Coordonnées GPS (NAD 83)	45 35 25.2 N 73 16 11.5 W
Nom de l'inspecteur :	Julien Paquette
Accompagné par :	
Lieu visité :	X2097561
Raison sociale :	Pierre St-Cyr auto caravanes ltée
Adresse :	3465, chemin de l'Industrie
Municipalité :	Saint-Mathieu-de-Beloeil
Code postal :	J3G 4S5
Adresse postale :	
Personne rencontrée / fonction :	Articles 53-54 L.A.D.
Personne rencontrée / fonction :	
Téléphone :	Articles 53-54 L.A.D.
Télécopieur :	
Photos	Nombre :
Échantillon :	
Annexes	
Conditions météorologiques :	

PLAIGNANT (E)		Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	N/A <input type="checkbox"/>
Nom	Articles 53-54 L.A.D.			
Adresse				
Téléphone				
Rencontré			Non	X
Coordonnées GPS (NAD 83)				

BUT DE LA VISITE
Vérifier si les correctifs pour la salle à peinture et pour l'entreposage des MDR ont été apportés.

DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je me rends sur les lieux et rencontre [Articles 53-54 L.A.D.]. Je lui explique le but de ma visite soit de vérifier si la mise en place des correctifs a été effectuée. [Articles 53-54 L.A.D.] m'explique qu'il n'a pas eu le temps d'effectuer le bassin de rétention pour les MDR. Il n'a pas procédé aux correctifs pour la salle à peinture. Seul l'identification des contenants de MDR a été effectuée.

Je rappelle à [Articles 53-54 L.A.D.] que l'avis d'infraction indiquait que les correctifs devaient être effectués immédiatement. Il me mentionne que le bassin pour l'entreposage des MDR sera fait sous peu. Les installations pour la salle à peinture n'ont pas été faites. La compagnie aménagera prochainement une salle à peinture dans un local prévu à cette fin. [Articles 53-54 L.A.D.] prévoit procéder à l'installation de filtres sur les ventilateurs muraux de la salle actuelle.

Je quitte les lieux.

CONCLUSION

- Seul les contenants de MDR ont été identifiés.
- Le bassin de rétention n'a pas été aménagé.
- Les équipements de la salle à peinture n'ont pas été installés. Des filtres seront installés sur les trois ventilateurs muraux afin de recueillir les particules de peinture.

RECOMMANDATION

Retourner sur les lieux pour vérifier si le bassin de rétention est aménagé.

La salle de peinture actuelle est située à une bonne distance des terrains voisins. Également, la quantité de peinture utilisée est minimale. De plus, la compagnie projette d'aménager une salle à peinture sous peu dans un local prévu à cette fin. L'utilisation de filtres dans la salle actuelle permettra de réduire les émissions de particules dans l'atmosphère.

Demander à la compagnie de s'engager par écrit avec échéance pour l'aménagement de la nouvelle salle à peinture et également pour la mise en place du bassin de rétention.

NO DE DOSSIER : 7610-16-01-1012700
DATE DE RÉDACTION : 2007-09-12

VÉRIFICATION

Inspecté par : <i>Julien Lagrette</i>	Date : <i>2007-08-29</i>
Vérifié par : <i>VW</i>	Date :

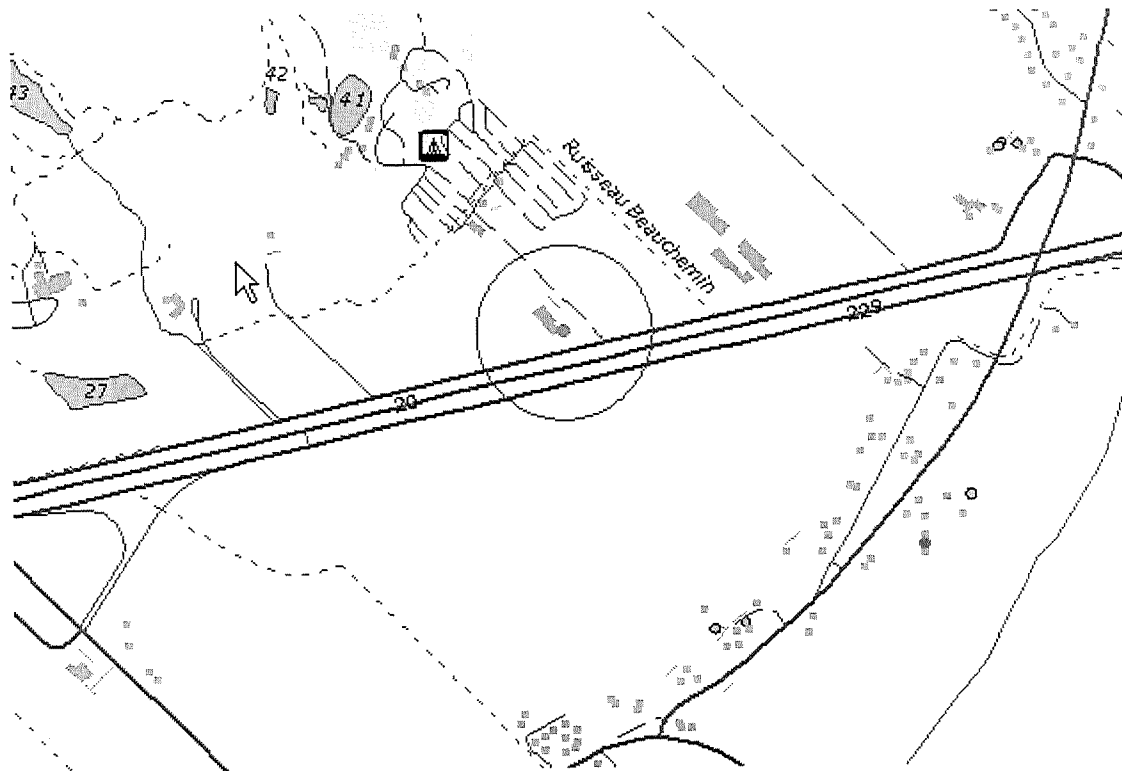
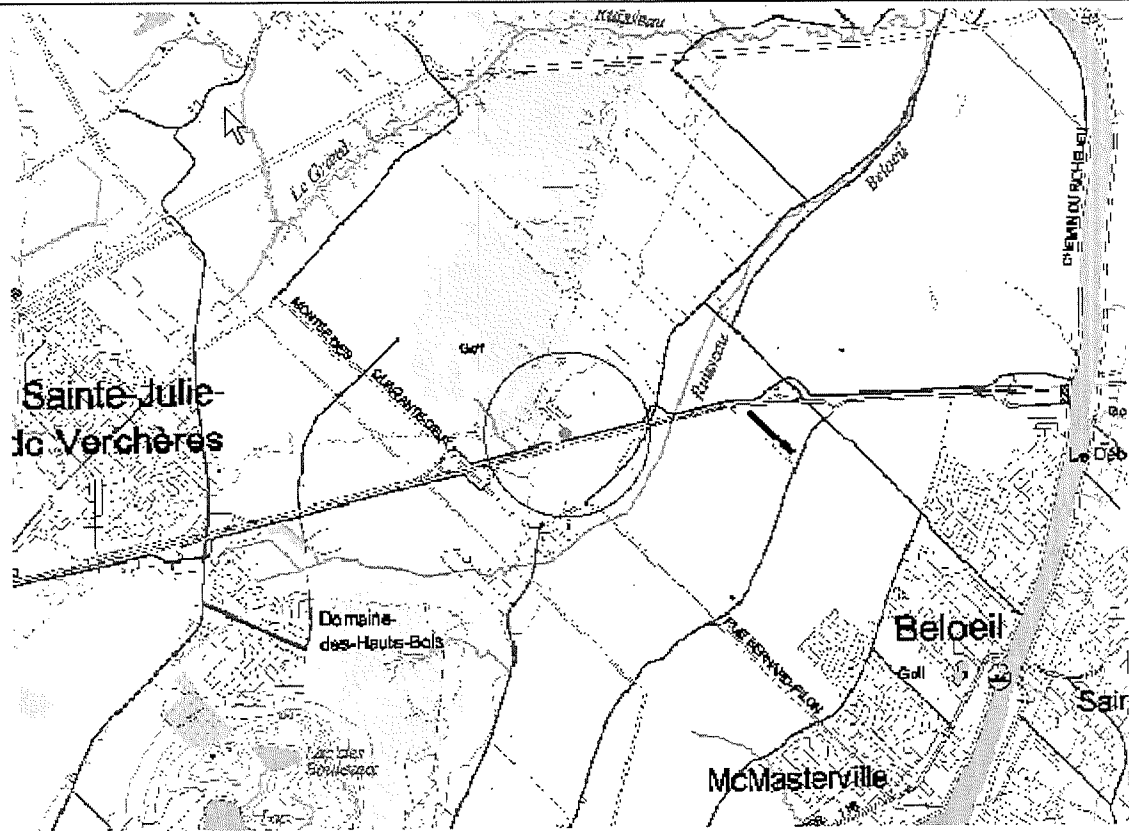
MM 2007-09-14

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR

CARTE

IDENTIFICATION : Localisation de l'entreprise

Description :



CARTE

IDENTIFICATION : Localisation des 3 bâtiments

Description : Bâtiment #1 : Bâtiment principal

Bâtiment #2 : Entretien des véhicules

Bâtiment #3 : Activité de peinture



NO DE DOSSIER : 7610-16-01-1012700
DATE DE RÉDACTION : 2007-09-12

IDENTIFICATION	
N° de dossier :	7610-16-01-1078000
N° d'intervention SAGO :	300538701
N° de document SAGO	400648628
Date de la visite :	2009-10-19
Heures	Arrivée : 13h00 Départ : 13h30
Coordonnées GPS (NAD 83)	NAD83 (DD MM SS.sss): 45 35 31.54, 73 15 58.37
Nom de l'inspecteur :	Marie-Claude Daigneault
Accompagné par :	
Lieu visité :	Au centre de services V.R. Rive-Sud inc.
Raison sociale :	
Adresse :	3552, chemin de l'industrie, bureau H
Municipalité :	Saint-Mathieu-de-Beloeil
Code postal :	J3G 4S5
Adresse postale :	(Québec)
Personne rencontrée / fonction :	Martin Melcher / propriétaire
Personne rencontrée / fonction :	
Téléphone :	450 464-4685
Télécopieur :	
Photos	Nombre : 7
Échantillon :	
Annexes	1 : Plainte 2 : Lettre de M. Melcher concernant la gestion des mdr
Conditions météorologiques :	

PLAIGNANT(E)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	N/A <input type="checkbox"/>
Nom :	Articles 53-54 L.A.D.		
Adresse :	[REDACTED]		
Téléphone :	[REDACTED]		
Rencontré :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Coordonnées GPS (NAD 83)			

BUT DE LA VISITE
Vérifier la conformité de la salle de peinture et de l'atelier d'entretien des véhicules récréatifs.

DESCRIPTION DE L'INSPECTION
La plainte fait référence à l'utilisation d'une salle à peinture et de deux garage pour l'entretien mécanique non conforme.
À mon arrivée sur les lieux, c'est à monsieur Martin Melcher, propriétaire que je me présente et à qui j'explique le but de ma visite.

Celui-ci me fait visiter l'entreprise. *Au centre de service V.R. Rive-Sud inc.* effectuée de la réparation et de l'entretien de véhicules récréatifs ainsi que de l'installation de satellites. L'entreprise possède effectivement trois garages dans lesquels sont effectués ces travaux. Les garages sont munis de séparateur d'huile, permettant la récupération des huiles qui pourraient tomber au sol. Le sol de l'entreprise est très propre et aucune tache d'huile n'est présente. De l'absorbant est présent dans les garages. Les huiles usées sont récupérées dans un tote tank placé dans un des garages.

M. Melcher, m'indique qu'il effectue des retouches de peinture à l'occasion. Cette activité se fait dans l'un des garages et est effectuée à l'aide de pistolet dans lesquels sont insérés les mélanges de peintures désirés. Il m'indique qu'ils ne font pas de peinture de pièces mais plutôt l'agencement des petits accessoires, type moulure, qu'ils remplacent sur les V.R. Il compare cette activité à de l'application de peinture en aérosol. Lors de l'inspection aucune peinture n'était effectuée. L'application de peinture se fait à raison d'environ 15 minutes par 1 à 2 semaines. Les solvants utilisés pour le nettoyage des équipements est rangé dans une armoire anti-feu et sont déposés par Articles 23-24 L.A.D. La quantité de solvant utilisé est d'environ 5 litres par an.

Un ventilateur est installé dans une porte à l'arrière (double porte). Lors de l'inspection les portes étaient fermées. La ventilation ne fonctionne jamais lors de l'application de peinture. Aucune autre sortie d'air n'est présente dans l'entreprise.

À l'arrière des garages sont entreposés quelques matières dangereuses résiduelles. Un baril d'antigel usé (infraction à l'article 44 du règlement sur les matières dangereuses) et des boîtes de contenants contaminés. J'ai informé M. Melcher de la réglementation face à l'entreposage des mdr. Celui-ci m'a indiqué qu'il réglerait la situation.

La disposition matières dangereuses résiduelles (contenants et absorbants contaminés, huiles usées, antigel usé et solvants) se fait par Articles 23-24 L.A.D.

Photos

Toutes les photographies incluses à ce rapport ont été prises par moi-même avec un appareil-photo numérique de marque Nikon coolpix 5100. Les disquettes d'enregistrement de l'appareil sont demeurées en ma possession jusqu'au 2009-10-20 où j'ai transféré les photos dans mon ordinateur, lequel est protégé par un mot de passe distinct.

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception des photos, et qui ont été éclaircies, des photos et qui ont été retournées pour en faciliter la lecture. Du texte a été ajouté sur les photos et le panorama a été effectué avec les photos. (inscrire les # des photos), à l'aide du logiciel Panorama Maker de ArcSoft (changer pour votre logiciel). Le transfert et les manipulations ont été réalisés à l'aide du logiciel d'importation de photos de Windows XP.

Information sur le GPS

Tous les points GPS inclus à ce rapport ont été pris par moi-même avec un appareil de marque dont la précision est d'environ de 5 à 10 mètres.

CONCLUSION

Les activités de l'entreprise sont conformes à l'exception de l'entreposage des mdr (antigel usé).

RECOMMANDATION

Je recommande la fermeture du dossier, suite à la réception de la lettre de M. Melcher mentionnant les démarches entreprises afin de régler la situation face à l'entreposage extérieur (annexe 2).

RÉTRO INFORMATION AU PLAIGNANT

Le plaignant a été informé du dossier le 26 octobre 2009.

VÉRIFICATION

Inspecté par :

David Charles Desjardis

Date :

2009-10-26

Vérifié par :

VW

Date :

mm 2009-11-04

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR

PHOTOS

IDENTIFICATION :

Photo # : 1
Réf. Numérique :
DCN0170
Date : 2009-10-19

Ventilateur dans la
porte menant vers
l'extérieur (porte
double).

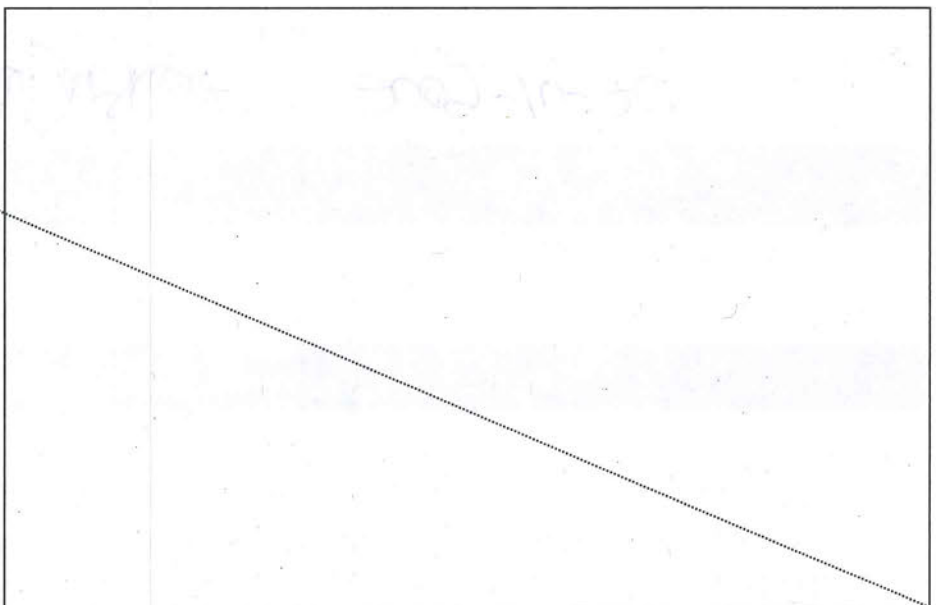


Photo # : 2
Réf. Numérique :
DCN0172
Date : 2009-10-19

Entreposage d'huile
usée dans des
contenants de plastique
(+2 barils vides).



Photo # :
Réf. Numérique :
Date :




PHOTOS

IDENTIFICATION :

Au centre de services V.R. Rive-Sud inc. 3225, chemin de l'industrie, bureau H, Saint-Mathieu-de-Beloeil

Description : Ensemble des photos present lors de l'inspection.

Annexe 1

Marcotte, Michelle

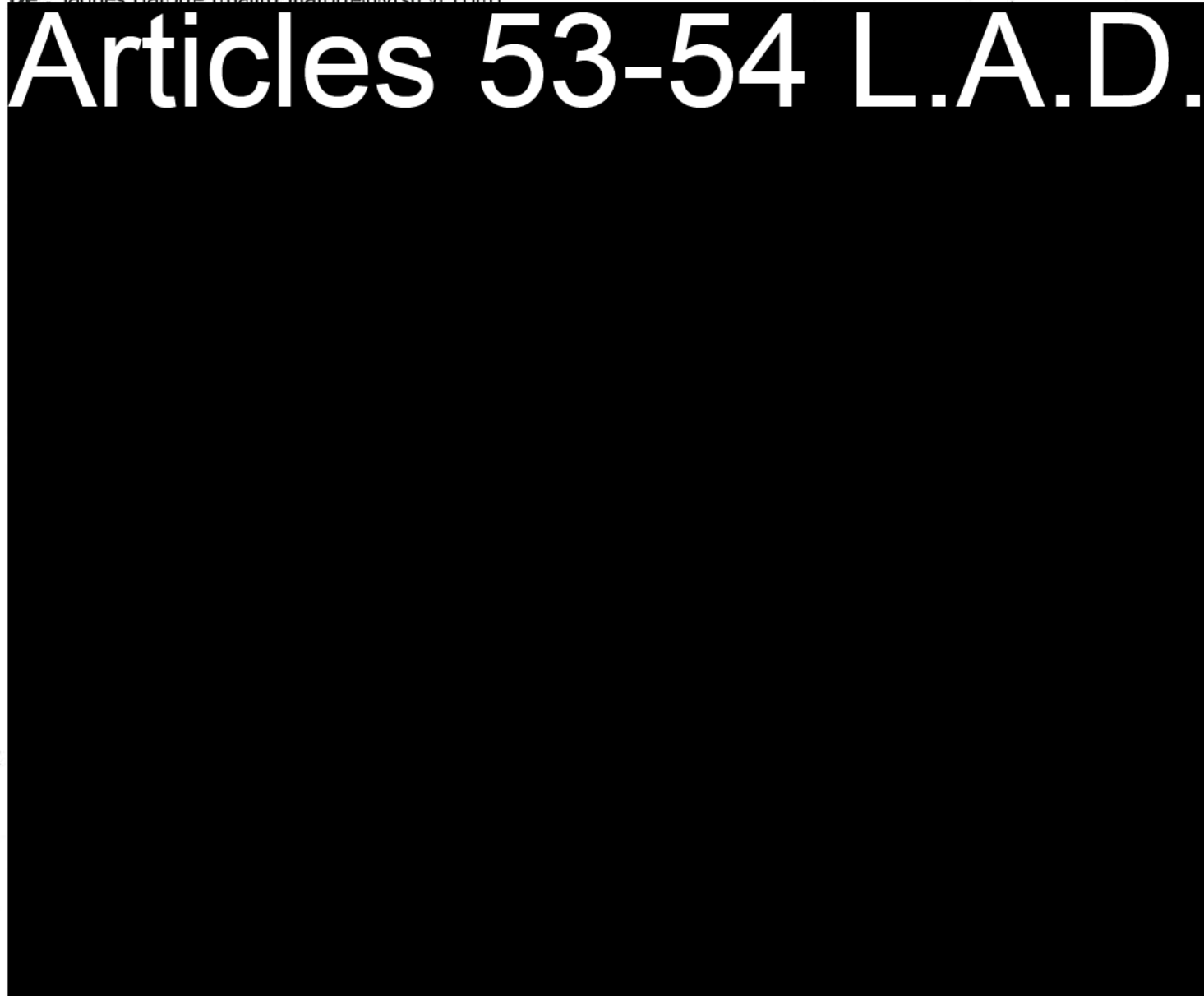
De: Paquette, Julien
Envoyé: 29 septembre 2009 07:41
À: Marcotte, Michelle
Objet: TR :

Julien Paquette, technicien
Ministère du Développement Durable,
de l'Environnement et Parcs
201, Place Charles Lemoyne, 2e
Longueuil, (Qc) J4K 2T5
Tél: (450) 928-7607 #255

-----Message d'origine-----

De : Jacques Hatotte [mailto:ihatotte@vrstevr.com]

Articles 53-54 L.A.D.



Annexe 2

Articles 53-54 L.A.D.